

2015

Rapport Financier Annuel

Compagnie Financière de Neufcour SA

Rapport financier annuel présenté à l'assemblée générale du 20 juin 2016 - Exercice 2015

Sommaire

Chiffres clés au 31 décembre	3
Qui sommes-nous ?	4
Lettre aux actionnaires	5
Conseil d'administration	6
Dirigeants effectifs et équipe opérationnelle	6
Contrôle légal	6
Faits marquants de l'exercice	7
Stratégie et politique de Neufcour	7
Informations boursières	8
Rapport de gestion sur les comptes consolidés	
1. Déclaration de gouvernement d'entreprise	10
2. Rapport de rémunération	13
3. Gestion des risques	15
4. Informations relatives à la publicité des participations importantes	16
5. Entreprises consolidées et entreprises mises en équivalence	18
6. Commentaires sur les activités	19
7. Expertise immobilière	22
8. Prévention des conflits d'intérêts	23
9. Proposition d'approbation des comptes annuels	23
10. Evénements postérieurs à la clôture	23
11. Perspectives	23
Rapport sur les états financiers consolidés	
Etat consolidé du résultat global	26
Etat consolidé de la situation financière	28
Etat consolidé des flux de trésorerie	29
Etat consolidé de variation des capitaux propres	31
Notes aux comptes consolidés	
1. Identification de l'entreprise	33
2. Déclaration de conformité	33
3. Résumé des règles d'évaluation	35
Annexes aux états financiers consolidés	
1. Etat du résultat global	40
2. Etat de la situation financière	46
3. Transactions	52
4. Actifs & passifs éventuels, droits et engagements	53
Déclarations des personnes responsables	53
Rapport du commissaire	54
Comptes sociaux abrégés selon les normes belges	
Bilan statutaire	57
Compte de résultats	59
Affectations et prélèvements	60
Fiche informative	61
Calendrier financier	61

Chiffres clés

(en milliers d'EUR)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
PATRIMOINE			
Valeur comptable brute des immeubles de placement	7.581	7.218	6.840
Valeur comptable nette des immeubles de placement	3.173	2.892	2.579
ETAT DU RESULTAT GLOBAL			
Produit des activités	2.114	961	521
Résultat opérationnel courant	330	-117	-198
Résultat net	180	-187	-131
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE			
Capitaux propres du groupe	4.842	4.641	4.808
Stock	1.973	2.097	2.216
Trésorerie	408	173	265
L'ACTION NEUFCOUR			
Nombre d'actions émises	366.060	366.060	366.060
Nombre d'actions en circulation	363.250	363.250	363.250
Valeur nette d'inventaire de la part	13,33	12,78	13,24

Qui sommes-nous ?

La Compagnie Financière de Neufcour SA a été constituée suite à la scission en date du 29 décembre 1995 de la SA des Charbonnages de Wérister créée en 1874, l'autre branche de cette dernière devenant la Compagnie Financière de Wérister SA. Elle a été constituée pour une durée illimitée sous la forme d'une société anonyme de droit belge.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, directement ou par l'entremise de tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers :

- 1) l'acquisition, la vente, la promotion, la location, l'échange, l'exploitation, la gestion, la mise en valeur, le lotissement, la transformation, la construction, le leasing immobilier de tous immeubles ou parties divisées ou indivises d'immeubles ainsi que toutes opérations généralement quelconques relatives audits immeubles ; l'accomplissement de tous travaux de réparation, d'entretien, de conservation, de restauration, de parachèvement, d'aménagement ou de décoration desdits immeubles ainsi que toutes activités de courtage ou d'agent immobilier.
- 2) L'achat, la vente, la location, le leasing, la gestion, l'exploitation, la cession de tout fonds de commerce et de toute exploitation agricole.
- 3) L'acquisition par voie d'achat ou autrement, de toutes créances, toutes parts d'associés, toutes participations dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou financières, l'accomplissement de tous actes de gestion de son portefeuille d'actions ou de capitaux, la commandite de toutes entreprises, la constitution par voie d'apport ou autrement de toute société ou syndicat et plus généralement tous investissements et toutes opérations financières à l'exception des activités réservées par la loi aux banques et autres institutions de crédit ainsi qu'aux sociétés de gestion de fortune ou de conseil en placements.
- 4) Toutes prestations de services, assistance, conseils en matière fiscale, comptable ou administrative, la vente de services en qualité de conseiller en marketing et l'étude de marché dans tous les domaines.
- 5) L'achat, la vente, la représentation, l'importation, l'exportation, le courtage de tous produits manufacturés ou non, marchandises et matières premières.
- 6) La conception, l'étude, la commercialisation et l'exploitation de tous systèmes de gestion de données tant pour son compte propre que pour compte de tiers, le commerce de tout service, matériel et fourniture destinés à des systèmes de gestion de données ou encore tout produit fourni par de tels systèmes, la fourniture à tout tiers de toute assistance de moyens généralement quelconques, fût-elle même financière.
- 7) L'exploitation et la gestion de maisons de repos et de soins, de convalescence et de retraite pour personnes âgées.
- 8) L'exploitation, la cession ou la liquidation de ses concessions charbonnières.
Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Le groupe de la Compagnie Financière de Neufcour SA est constitué de deux filiales, la **SA Bouille** et la **SA Wérimmo-Luxembourg** et d'une société mise en équivalence, la **SA des Charbonnages de Gosson-Kessales en liquidation**. Cette structure n'a pas été modifiée au cours de l'exercice.

Lettre aux actionnaires

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Comme vous le lirez tout au long de ce rapport, l'année 2015 a été marquée par quelques faits importants.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2.114 K€ (961 K€ en 2014). Il comprend :

- la vente de 5 maisons sur le site des Xhawirs 2 à Herve-Xhendelesse, Neufcour avait construit 8 maisons qui sont toutes vendues ;
- la vente de 6 terrains sur le site des Xhawirs 2 à Herve-Xhendelesse. Toutes les parcelles sont vendues ;
- la vente de 12 parcelles dans le lotissement des 2 Tilleuls à Herve-Xhendelesse.

Vous constaterez que les ventes ont été significatives. Notre offre est donc adaptée à la demande.

Neufcour a aussi procédé à la vente des titres en déshérence et cela, en suivant la législation en vigueur. Au 31 décembre 2015, il n'y a donc plus un seul titre au porteur.

Neufcour a acquis 2.299 titres de la SA des Charbonnages de Gosson-Kessales en liquidation pour un montant de 75,8 K€, cette dernière, conformément à ses statuts, ayant proposé l'achat de ses titres en déshérence à ses actionnaires.

Neufcour a été totalement mise hors cause dans l'affaire qui l'opposait depuis 2003 à l'administration des douanes et accises, suite à la découverte sur le site de Romsée d'une installation destinée à l'extraction du colorant et du marqueur chimique contenus dans le gasoil de chauffage en vue de rendre ce dernier frauduleusement utilisable dans les moteurs des véhicules (fraude au gasoil de chauffage). Cet appareillage avait été installé, par un locataire en 2003, à l'insu des représentants de Neufcour dans ses propres bâtiments.

Les travaux d'assainissement du site de Romsée se poursuivent ainsi que les études relatives à l'aménagement futur des sites des Haïsses et des Piedroux à Chênée/Liège.

Enfin, l'aménagement du site des 2 Tilleuls à Herve-Xhendelesse est en voie de se terminer. Douze lots sur trente ont déjà été vendus.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport annuel 2015.

SPRL Valloo Consult,
représentée par M. Jacques Janssen,
Président du Conseil d'administration de la Compagnie Financière de Neufcour SA

Conseil d'administration

La Compagnie Financière de Neufcour SA est représentée par son Conseil d'administration, qui est composé comme suit :

Nom de l'administrateur	Fonction de l'administrateur	Critère d'indépendance	Période de fonction pendant l'exercice	Expiration du mandat
Valloo Consult Sprl, représentée par M. Jacques Janssen	Administrateur délégué (Président du Conseil)	Non indépendant	Tout l'exercice	AG 2016
M. Noël Dessard	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice	AG 2019
Socoges SA, représentée par M. Pierre Galand	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice	AG 2019
Nathalie Galand	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice	AG 2019
Management Science Consulting Sprl, représentée par M. Thierry Houben	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice	AG 2017

Dirigeants effectifs et équipe opérationnelle

La direction effective de la Compagnie Financière de Neufcour SA est confiée à la SPRL Valloo Consult, représentée par Monsieur Jacques Janssen, en qualité d'administrateur délégué (CEO).

Contrôle légal

La SPRL Hault & Associés, Réviseurs d'Entreprises (IRE n° B757), représentée par M. François Hault (IRE n° A2207), dont les bureaux sont établis à 4040 Herstal, P.I. des Hauts-Sarts, 1^{ère} Avenue, 115, a été nommée commissaire pour une période de trois années venant à échéance lors de l'assemblée générale de juin 2016.

Synthèse des faits marquants de l'exercice

Ventes

Le chiffre d'affaires de l'activité « promotions immobilières » est en hausse importante passant de 642 K€ en 2014 à 1.793 K€ en 2015.

Projets

Les projets importants restent en cours et avancent de façon significative :

- la paire de Wérister à Romsée-Fléron ;
- le site des Haïsses-Piedroux à Chênée/Liège.

Un projet pourrait renaître : le site du Homvent à Liège, dont l'aménagement limité pourrait voir le jour.

Litiges

Un seul litige reste en cours, celui portant sur le dépôt par la Compagnie Financière de Neufcour d'une plainte pénale avec constitution de partie civile relative au double remboursement de coupons n° 4 (remboursement de capital en 1999). L'instruction se poursuit.

Emprunts

Au 31/12/2015, les emprunts en cours étaient les suivants :

- un emprunt à long terme auprès de la BNP Paribas Fortis de 400 K€ ;
- un emprunt de type straight loan auprès de la banque ING.

Titres

Comme le prévoyait la loi dans le cadre de la dématérialisation des titres, Neufcour a procédé, avec l'aide de la Banque ING, à la mise en vente des 9.310 titres au porteur considérés comme « en déshérence ». Une quantité de 5.165 titres a été vendue par le marché et 4.145 titres ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Commissaire Sprl Hault & Associés Réviseurs d'Entreprises a confirmé le respect des dispositions prévues à l'article 11 de la loi du 14 décembre 2005 relative à la suppression des titres au porteur.

Stratégie et politique du groupe Neufcour

Valoriser les terrains faisant partie du patrimoine :

- en les aménageant, les viabilisant ;
- en y construisant éventuellement des immeubles.

Louer les halls industriels et les appartements situés sur les sites de Romsée, Chênée et Diekirch (Grand Duché de Luxembourg). Eventuellement, construire ou rénover des halls en vue de conserver et maximiser les revenus locatifs.

Rentabiliser au mieux les terrains en attente d'affectation.

Etre un spécialiste reconnu en aménagement des sites.

Limiter l'endettement.

Limiter les frais de gestion au regard de la taille de la société.

Optimaliser la trésorerie.

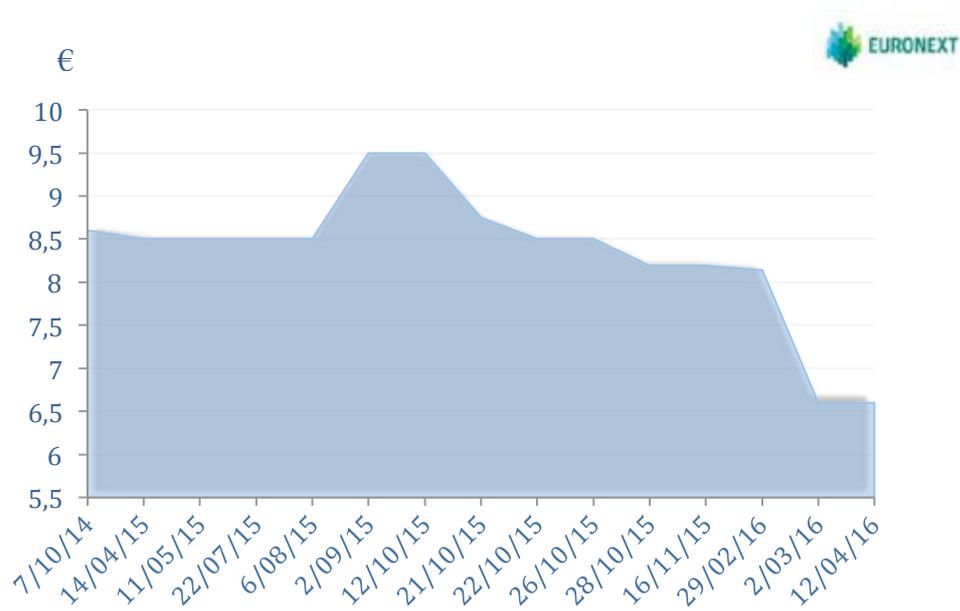
Informations boursières

Au 31 décembre 2014, la valeur nette d'inventaire^(*) était égale à 12,78 € par titre, contre un cours de bourse de 8,60 €.

Au 31 décembre 2015, la valeur nette d'inventaire^(*) était égale à 13,33 € par titre, contre un cours de bourse de 8,19 €.

- la place de cotation est Eurolist d'Euronext Brussels ;
- la cotation est de type « fixing » ;
- le compartiment est le « C » ;
- le code ISIN est BE0003680916 ;
- le cours de clôture au 16/11/2015 (dernière cotation) était de 8,19 € ;
- le cours de clôture au 07/10/2014 (dernière cotation) était de 8,60 € ;
- le cours le plus bas de l'année 2015 était de 8,19 € ;
- le cours le plus haut de l'année 2015 était de 9,50 € ;
- l'échange moyen par jour de cotation du titre était de 559 titres en 2015 ;
- l'échange total sur l'année 2015 a été de 6.153 titres (1,68 % du nombre total des actions) dont 5.165 titres (1,41 % du nombre total d'actions) vendus lors des opérations relatives à la dématérialisation.

Pour info, le cours au 12 avril 2016 est de 6,60 €.



^(*) La valeur nette d'inventaire est obtenue en divisant le total des capitaux propres du groupe par le nombre d'actions en circulation, sous déduction des actions propres détenues à la date de clôture.

Rapport de gestion sur les comptes consolidés



Lotissement des 2 Tilleuls à Herve-Xhendelesse

1. Déclaration de gouvernement d'entreprise (Corporate Governance)

La loi du 6 avril 2010, exécutée notamment par l'arrêté royal du 6 juin 2010, a rendu obligatoire l'élaboration d'une déclaration de gouvernement d'entreprise. Neufcour fait référence au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009, lequel peut être consulté gratuitement par téléchargement à l'adresse web :

<http://www.corporategovernancecommittee.be/fr/propos-du-code-2009/code-belge-de-gouvernance-dentreprise-2009>

Le principe est que les sociétés doivent, en règle, se soumettre aux résolutions, mais elles peuvent décider d'y déroger, pour autant qu'elles justifient des motifs de dérogation.

De manière fondamentale, certaines résolutions du Code sont inapplicables ou sans objet dans une société comme Neufcour. Sa taille modeste, le volume restreint d'activité et le peu d'échanges de titres sur le marché ne justifient pas que Neufcour consacre d'importants moyens humains et matériels à justifier des actions menées, par le Conseil d'administration, dans le respect de la loi, des principes de bonne et saine gestion, le tout en conservant sans cesse à l'esprit les principes de bonne gouvernance et l'intérêt social.

LES NEUF PRINCIPES DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Principe 1. La société adopte une structure claire de gouvernance d'entreprise

Par dérogation au Code, les fonctions d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration sont aujourd'hui occupées par un même administrateur. En pratique, l'administrateur délégué se charge de la gestion journalière de Neufcour, de sorte qu'il est sans doute le mieux placé pour présider l'assemblée générale, fonction principale dévolue au président du conseil d'administration. En raison de son rôle exécutif, l'administrateur délégué (bien que président du conseil) ne préside pas le conseil d'administration lorsque celui-ci siège en qualité de comité d'audit, ce qui offre une garantie spécifique de bonne fin des missions confiées par la loi à ce dernier.

La loi attribue au conseil d'administration tous les pouvoirs qui ne sont pas du ressort de l'assemblée générale.

Le conseil est dirigé par un président choisi parmi ses membres.

N'ayant pas de manager exécutif, le conseil a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué.

Les membres sont choisis en fonction des besoins fondamentaux de la société et de leur expérience dans ses domaines d'activité.

Vu la structure opérationnelle, il n'a pas été jugé opportun de créer un comité de direction.

La loi du 17 décembre 2008 institue dans les sociétés cotées un comité d'audit. C'est le conseil d'administration dans son ensemble qui constitue le comité d'audit, lequel est présidé par l'administrateur indépendant.

Le nombre de membres du conseil d'administration est actuellement fixé à cinq et le mandat est de 4 ans.

Sur les cinq administrateurs, l'administrateur délégué est exécutif, quatre administrateurs sont non exécutifs dont un est administrateur indépendant.

- La SPRL Valloo Consult, représentée par Jacques Janssen préside le Conseil d'administration. Cette société exerce également la fonction d'administrateur délégué. Elle est

le seul administrateur exécutif, non indépendant. M. Janssen est diplômé en Administration des Affaires de l'Université de Liège. Son mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de juin 2016. Son renouvellement sera proposé.

- M. Noël Dessard est administrateur non exécutif, non indépendant. Il est Ingénieur civil des mines de l'Université de Liège et diplômé en Sciences Economiques Appliquées de l'Université Catholique de Louvain. Son mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.
- La SA Socoges est administrateur non exécutif, non indépendant. Elle est représentée par M. Pierre Galand, Ingénieur civil des mines de l'Université de Liège. Son mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.
- Mme Nathalie Galand est administrateur non exécutif, non indépendant. Elle est diplômée en Administration des Affaires de l'Université de Liège et a obtenu une maîtrise en Gestion Fiscale de Solvay. Son mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.
- La SPRL Management Science Consulting, représentée par M. Thierry Houben est administrateur non exécutif, indépendant. M. Thierry Houben est Ingénieur commercial diplômé des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Liège. Son mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Le nombre minimum de réunions annuelles est fixé à six. Il est de la compétence du président (ou, à son défaut, de la compétence d'un administrateur chargé de ce faire par ses pairs) de convoquer des réunions supplémentaires, au besoin.

La convocation comprend l'ordre du jour établi par l'administrateur délégué. Les membres peuvent recevoir toutes données supplémentaires qu'ils jugent utiles en s'adressant à l'administrateur délégué.

L'administrateur délégué rédige les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration qui sont expédiés aux membres.

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure de l'état de la situation financière. Il décide du niveau de risque que la société accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la société en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, notamment au moment de l'établissement des comptes sociaux, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques.

Le Conseil d'administration est tenu régulièrement informé de l'activité de la société et des sociétés filiales tant au point de vue de la trésorerie, du budget, de l'avancement des chantiers que de problèmes ponctuels.

Au cours de l'exercice social écoulé, le Conseil d'administration de la Compagnie Financière de Neufcour SA s'est réuni six fois.

ADMINISTRATEURS	PRESENCE/ NOMBRE DE SEANCES
Valloo Consult SPRL	6/6
Monsieur Noël Dessard	5/6
SA Socoges	6/6
Madame Nathalie Galand	6/6
Management Science Consulting SPRL	6/6

Principe 2. La société se dote d'un Conseil d'administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social

Par dérogation au Code, le conseil d'administration ne compte actuellement qu'un seul administrateur indépendant. Compte tenu de la taille restreinte du conseil et des activités de Neufcour, il ne se justifie pas que le conseil d'administration soit plus étoffé, d'autant plus que les rémunérations offertes sont relativement faibles.

Ce seul administrateur indépendant, dont le représentant permanent possède une expérience solide en finances entrepreneuriales, préside le conseil d'administration lorsqu'il siège en qualité de comité d'audit. Il apporte son savoir et son expérience à Neufcour.

Cela étant, seul l'administrateur délégué, par ailleurs président du conseil d'administration, joue un rôle exécutif, les autres administrateurs étant non exécutifs.

En tout temps, le Conseil d'administration permet à chaque membre de s'exprimer librement sur chaque point à l'ordre du jour. Les décisions sont, dans la mesure du possible, prises de manière collégiale, dans l'intérêt social.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du conseil. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès verbal de la réunion du conseil à laquelle ils ont été produits.

Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Conseil d'administration et par les membres qui ont pris part à la délibération.

Les procès-verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

La société est valablement représentée vis-à-vis des tiers par une double signature émanant d'administrateurs, sauf en ce qui concerne la gestion journalière confiée à l'administrateur délégué. Lorsque les actes de gestion journalière dépassent un montant de 10.000 €, la signature d'un administrateur, combinée avec celle d'un employé, est nécessaire. Via la technologie du PC Banking, deux administrateurs peuvent contrôler journalièrement les comptes bancaires des sociétés du groupe.

Principe 3. Tous les administrateurs font preuve d'intégrité et d'engagement

Les membres du conseil d'administration n'ont pas été confrontés en 2015 à des situations de conflit d'intérêts nécessitant la mise en œuvre des procédures légales prévues par le Code des Sociétés.

Les administrateurs ne peuvent pas utiliser l'information reçue en leur qualité d'administrateur à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Dans ce cadre, une liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées a été établie.

Chaque administrateur doit organiser ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société.

Bien que n'étant pas un article statutaire, la société a fixé le seuil à partir duquel un actionnaire peut soumettre des propositions à l'assemblée générale à 5% du capital.

Principe 4. La société instaure une procédure rigoureuse et transparente pour la nomination et l'évaluation du Conseil d'administration et de ses membres

La stabilité du Conseil d'administration et la taille de l'entreprise expliquent pourquoi le Conseil n'a pas instauré de procédure d'évaluation.

Par dérogation, ce principe n'est donc pas appliqué.

Principe 5. Le Conseil d'administration constitue des comités spécialisés

Vu la dimension de la société, le conseil d'administration n'a pas jugé utile de créer des comités : consultatif, de rémunérations, de nominations, ni de règles contractuelles relatives à l'engagement de managers exécutifs.

Le conseil d'administration exerce les fonctions de comité d'audit depuis le 1^{er} janvier 2010.

Comité d'audit

La loi du 17 décembre 2008 a instauré l'obligation pour les sociétés cotées de constituer un comité d'audit. Vu sa taille et son activité réduite, Neufcour est dispensée de cette obligation, les fonctions dédiées au comité d'audit étant exercées, conformément à la loi, par le conseil d'administration dans son ensemble. Lorsqu'il siège en qualité de comité d'audit, le conseil d'administration est présidé par l'administrateur indépendant et non par le président du conseil, par ailleurs administrateur exécutif

En conséquence, les missions du comité d'audit sont, conformément à la dérogation légale, exercés collectivement par le conseil d'administration. Dès lors que le président du conseil d'administration est un administrateur exécutif, la présidence du comité d'audit est confiée à la SPRL Management Science & Consulting, représentée par M. Thierry Houben, administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

La SPRL Management Science & Consulting remplit toutes les conditions fixées par le Code des sociétés pour être considérée comme un administrateur indépendant (notamment, elle ne détient aucune participation dans Neufcour, ni dans l'une ou l'autre de ses filiales, n'est liée à Neufcour ni par des relations d'affaires, ni par des relations familiales ou autres). Elle

n'exerce, par ailleurs, aucune fonction exécutive au sein de Neufcour.

Son représentant permanent, M. Thierry Houben, est ingénieur commercial et de gestion. Il dispose d'une expérience de plus de trente années dans le secteur financier et économique. Il a été également professeur à HEC-ULG. A ce titre, il dispose de toutes les connaissances et compétences requises pour présider le comité d'audit.

Pour l'exercice 2015, en plus de 3 réunions spécifiques dédiées aux risques, le conseil d'administration a reçu, à chacune de ses séances, le rapport du comité d'audit, lequel atteste la conformité des procédures d'audit avec les règles usuelles en matière d'audit. Ce rapport comprend, comme la loi l'exige, l'attestation d'indépendance du commissaire, la SPRL Hault & Associés, réviseurs d'entreprises. Les travaux d'audit se poursuivront tout au long des années 2016 et suivantes dans le même état d'esprit.

Comité de nomination

Par dérogation, vu sa taille, la société Neufcour n'a pas constitué de comité de nomination.

Comité de rémunération

Par dérogation aux résolutions 4 et 5 du Code et compte tenu des critères légaux retenus à cet effet, Neufcour n'a pas constitué de comité de rémunération. Au regard de sa structure et du mode de rémunération des administrateurs, un tel comité n'aurait guère d'intérêt.

Principe 6. La société définit une structure claire de management exécutif

La taille de la société implique que sa structure réduite est claire. Ce principe est donc appliqué, mais sans formalisme.

Principe 7. La société rémunère les administrateurs et managers exécutifs de manière équitable et responsable

Comme indiqué ci-dessus, par dérogation, la société n'a pas constitué de comité de rémunération.

Le lecteur est invité à lire le point 2 du rapport de gestion - Rapport de Rémunération.

Principe 8. La société engage avec les actionnaires existants et potentiels un dialogue basé sur la compréhension mutuelle des objectifs et des attentes

La Compagnie Financière de Neufcour communique de façon récurrente avec ses actionnaires, principalement par le biais de son site Internet et de la presse, nonobstant le peu d'intérêt témoigné par le public.

La société ne reçoit, par ailleurs, que quelques demandes d'information par an, auxquelles elle réserve suite, le cas

échéant, dans la transparence et en veillant à l'égalité de traitement entre actionnaires et vis-à-vis du public.

Les actionnaires sont pour la majorité d'entre eux connus de la société, qui leur fait parvenir les documents leur permettant d'assister à l'assemblée générale.

Le site Internet de la Compagnie Financière de Neufcour joue un rôle important puisqu'il est facilement accessible et recèle des informations importantes pour l'actionnaire. Ce site est mis à jour fréquemment.

Principe 9. La société assure une publication adéquate de sa gouvernance d'entreprise

Par dérogation à ce principe, il n'y a pas de charte de gouvernance d'entreprise établie pour la Compagnie Financière de Neufcour, mais le Conseil d'administration veille à publier un rapport financier aussi complet que possible.

2. Rapport de rémunération

La société n'a mis en place aucune modalité spécifique de rémunération concernant les administrateurs, qu'ils soient exécutifs ou non : ils reçoivent des émoluments fixes et aucune prime variable. Il n'existe pas de régime d'option sur actions et aucun avantage patrimonial particulier n'est accordé aux administrateurs.

La rémunération des administrateurs est proposée par le Conseil d'administration et avalisée par l'Assemblée Générale.

La taille, l'origine, la stratégie, l'histoire de la Compagnie Financière de Neufcour ne nécessitent pas une politique de rémunération sophistiquée.

La procédure est la suivante :

- le Conseil d'Administration décide, sous le couvert de l'assemblée générale, des rémunérations de tous les administrateurs. Actuellement, ces rémunérations sont :
 - pour la Compagnie Financière de Neufcour SA : 5.000 €/an
 - pour Bouille SA : 4.000 €/an
 - pour Wérimmo Luxembourg SA : -
- Chaque administrateur perçoit la rémunération de base, indépendamment de sa participation ou non aux réunions du conseil. Les administrateurs veillent toutefois à être présents à toutes les réunions du conseil.
- L'administrateur-délégué perçoit une rémunération de 40.000 €/an. Elle comprend la rémunération pour son rôle exécutif et inclut le montant accordé à chaque administrateur.
- Le président du Conseil d'administration perçoit une rémunération de 3.000 €/an en plus de la rémunération de base d'administrateur et d'administrateur délégué.

Ces montants ont été décidés lors de l'assemblée générale de 2007 et n'ont plus varié depuis lors. Ils ne sont pas indexés. Ils s'entendent hors TVA.

Aucun administrateur ne bénéficie de bonus, d'avantages en nature, d'options sur actions ou tout autre droit. Aucune avance ou crédit n'est alloué aux administrateurs.

Les rémunérations annuelles (HTVA) dues aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

Nom de l'administrateur	Neufcour	Bouille	Wérimmo Luxembourg	Total
Valloo Consult SPRL	43.000 €	4.000 €	-	47.000 €
Monsieur Noël Dessard	5.000 €	4.000 €	-	9.000 €
SA Socoges	5.000 €	-	-	5.000 €
Madame Nathalie Galand	5.000 €	4.000 €	-	9.000 €
Management Science Consulting SPRL	5.000 €	4.000 €	-	9.000 €
Compagnie Financière de Neufcour SA	-	4.000 €	-	4.000 €
Hault & Associés SPRL, Commissaire	11.000 €	2.500 €	-	13.500 €

Ces montants s'entendent hors TVA.

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions.

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ, ni aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

La société n'a pas adopté de régime spécifique d'indemnité de départ pour les administrateurs exécutifs. Il n'existe aucun *golden parachute* ou autre prime de départ.

Lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, le commissaire n'a pas perçu d'autres honoraires que ses émoluments de commissaire.



Lotissement des 2 Tilleuls à Herve-Xhendelesse – Image 3D (source Pluris scrI)

3. Gestion des risques

Il a été constitué un groupe de travail comprenant 3 administrateurs et qui est chargé d'analyser les risques. Ce groupe s'est réuni trois fois en 2015.

A. Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société dans le cadre de l'établissement de l'information financière

Les éléments essentiels de l'information financière, à savoir le compte de résultats, le bilan, l'annexe et le tableau de financement, relativement aux comptes sociaux et aux comptes consolidés, sont obtenus chez Neufcour au terme d'un processus récurrent et éprouvé d'enregistrement des opérations relatives à l'activité économique. Au terme de ce processus, la lecture du bilan et de ses annexes peut se décliner sous l'angle à la fois économique et patrimonial.

Le processus concourant à l'obtention des états financiers suit un schéma classique. La saisie des informations financières est opérée par les services administratifs de la société et transmise pour enregistrement à la société fiduciaire chargée de produire les balances comptables et états périodiques. Pour leur part, les comptes consolidés sont produits à l'intervention d'une société spécialisée qui accroît l'indépendance et l'objectivité du processus.

La gestion des risques dans l'entreprise passe par leur identification précise, la détermination des contrôles existants, l'évaluation du risque résiduel pour l'entreprise et enfin, le choix d'une stratégie de couverture.

En tant que gestionnaire de l'entreprise, le conseil d'administration de Neufcour, épaulé en cela par les organismes spécialisés auquel il fait appel, s'est employé à prendre la mesure des risques auxquels il est confronté dans l'exercice de son activité. Dans cet esprit, le conseil s'était engagé, dès 2009, à suivre l'évaluation régulière de son patrimoine immobilier. Durant l'année écoulée, il s'est attaché à suivre la valorisation de l'actif net de l'entreprise aux réalités économiques, financières et environnementales. La valorisation nette du patrimoine immobilier est restée pendant une longue période en harmonie avec les cours boursiers du titre de la société.

B. Description des risques

Ce chapitre reprend les risques susceptibles d'avoir une influence sur la valorisation de la société. Sont repris aussi les éléments mis en place pour diminuer ces risques.

1. Dégradation de la conjoncture économique

La société a éprouvé, par le passé, des périodes difficiles pour la réalisation de son objet social. Elle a connu des années sans transactions immobilières : terrains ou immeubles. Par contre, elle n'a jamais enregistré de réduction de valeur sur les immeubles de son portefeuille.

Le marché immobilier présente, on le sait, un caractère cyclique lié à divers facteurs de l'activité économique. Dans les années

qui viennent, le risque augmente fortement de voir le secteur immobilier touché par une crise propre. Comme précédemment, cette crise pourrait mettre à mal l'activité de la société.

La chute des taux d'intérêt présents dans le secteur a un risque évident de création d'une bulle immobilière; l'emprunt, même à taux peu élevé, reste source de risques non négligeables.

Pour contribuer à renforcer la pérennité de la société, celle-ci privilégie, plutôt que le seul dégagement de plus-values immobilières toujours hypothétiques, l'existence de revenus récurrents, sous la forme notamment de locations d'immeubles dont elle est propriétaire.

2. Inadéquation des projets et règles d'urbanisme contraignantes

La gestion des projets immobiliers se profile principalement dans le long terme. Il s'indique donc pour les gestionnaires de la société d'anticiper avec bonheur les choix pour le futur. La société dispose d'un patrimoine qu'elle souhaite valoriser au mieux. Encore faut-il qu'elle tienne compte de la relative petitesse de son portefeuille, elle ne se laisse entraîner par des coûts exorbitants pour l'étude ou l'analyse de projets qui n'arriveraient pas à maturité.

Dans ce contexte, il convient de prendre en compte, autant que faire se peut, l'évolution des règles liées à l'urbanisme. Celles-ci peuvent évoluer en cours de vie des projets, sous l'influence des autorités politiques et/ou administratives. La stratégie poursuivie à cet égard par la société consiste à faire preuve d'énormément de souplesse et d'adapter les projets pour limiter au maximum l'impact qu'un changement de règles engendrerait.

Cette tactique s'avère d'autant plus justifiée que les projets futurs sont très importants tant en terme de surface à exploiter qu'en terme de financement.

Récemment, de nouvelles règles sont apparues en matière de durabilité et de consommations énergétiques. Elles ont accéléré à coup sûr le vieillissement des immeubles.

3. Vieillesse et dégradation des immeubles

Un facteur aggrave le risque de dégradation économique : celui-là même lié au vieillissement des immeubles, principalement à vocation industrielle, qui diminuent qualitativement par rapport aux normes nouvelles et matériaux utilisés aujourd'hui. Malheureusement, la destruction de ces immeubles, à supposer qu'elle soit envisagée, entraînera à la fois perte de revenus locatifs et coûts de démolition.

En conséquence, le risque n'est pas inexistant de voir le taux de location s'affaïsser et la perte des revenus qui en découlent fragiliser l'entreprise. Le taux d'occupation des bâtiments industriels risque une chute certaine, en raison de

l'inadéquation de ces immeubles aux normes nouvelles des activités qui y sont exercées. Les frais élevés de remise en état et de maintenance de ces actifs ne peuvent s'envisager que dans une perspective à plus ou moins long terme. La société a donc décidé de mettre l'accent sur une maintenance réfléchie de son parc immobilier.

Il a ainsi été décidé, pour conserver des revenus locatifs, de construire un nouveau hall industriel, d'en aménager d'autres et d'abattre certains immeubles très vétustes et inoccupés depuis des années.

En ce qui concerne le siège social, après avoir procédé à des travaux d'entretien un peu plus importants, c'est son maintien en état qui est poursuivi. Par contre, l'aménagement de quatre appartements est reporté.

Au Grand-Duché de Luxembourg, les appartements loués à Diekirch par la filiale Wérimmo Luxembourg font l'objet de soins particuliers de la part des locataires. Il est prévu de les proposer à la vente.

Enfin tous les bâtiments bénéficient d'une couverture assurance pour les risques incendie, responsabilité civile, tempête, à l'exclusion du dégât des eaux, le risque électrique est inassurable aujourd'hui à des conditions normales de marché, au vu de la vétusté générale des biens.

4. Risque de solvabilité des tiers, clients et locataires

En ce qui concerne les locataires, le risque n'est pas élevé parce que les charges sont relativement faibles.

Pour la vente des terrains et immeubles, les paiements se réalisent au jour de la vente lors de l'acte notarié, à la faveur de la transmission de l'acte de propriété. En outre, les clients sont non-récurrents et aucun ne représente une part significative du chiffre d'affaires.

5. Respect de la législation environnementale

L'évolution récente des normes environnementale relatives à l'habitat et aux zones de développement économique pèsera certainement sur la stratégie d'investissement de la société. Les immeubles détenus par la société sont au cœur de la problématique en matière d'assainissement des sites charbonniers.

Tout le patrimoine immobilier de Neufcour (à l'exception des biens de la filiale Wérimmo Luxembourg) se situe au centre de la province de Liège (Chênée, Herve, Fléron), dans une région au passé industriel, où les normes de lutte contre la pollution n'étaient pas ce qu'elles sont devenues aujourd'hui. Si l'exploitation minière n'était pas comme telle polluante, l'activité a entraîné l'apparition de sources indirectes de pollution (hydrocarbures, métaux lourds, ...) dont les effets pourraient être contraignants pour les projets de développement.

A ces fins, la société recourt fréquemment à des analyses et études de sol, de manière à cerner toujours plus précisément les effets concrets sur l'environnement de l'existence de ces polluants.

4. Informations relatives à la publicité des participations importantes et informations relatives à l'article 34 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007

A. Structure de l'actionariat

D'après les déclarations de transparence reçues, la situation de l'actionariat au **31 décembre 2015** est la suivante :

	Nombre d'actions	% d'actions	% droits de vote
Soter SA	82.571	22,56 %	7,53 %
Biochar SA	36.908	10,08 %	10,08 %
Gosson-Kessales SA en liquidation	36.531	9,98 %	9,98 %
Noël Dessard	24.399	6,67 %	6,67 %
Indivision René Dessard	12.572	3,43 %	3,43 %
Société Civile des Sarts	5.000	1,37 %	1,37 %
Marie Evrard	20.551	5,61 %	5,61 %
Rhode Invest SA	50.020	13,66 %	13,66 %
Autres	94.698	25,87 %	25,87 %
		99,23 %	84,20 %
Bouille SA	2 810	0,77 %	0
Total	366.060	100 %	

B. Aperçu de l'actionariat actuel découlant des notifications transmises à la FSMA

Notification du 31/10/2013		Dénominateur au 31/10/2013 : 366.060	
Détenteur(s) de droits de vote		Nombre de droits de vote	% de droits de vote
1	Xavier Duquenne		
	Soter SA	27.571	7,53 %
TOTAL		27.571	7,53 %

Notification du 05/04/2011		Dénominateur au 05/04/2011 : 366.060	
Détenteur(s) de droits de vote		Nombre de droits de vote	% de droits de vote
1	Françoise Ducrotte		
	Michel Saunier		
	Rhode Invest SA	50.020	13,66 %
TOTAL		50.020	13,66 %

Notification du 01/02/2011		Dénominateur au 01/02/2011 : 366.060	
Détenteur(s) de droits de vote		Nombre de droits de vote	% de droits de vote
1	Marie Evrard	20.551	5,61 %
TOTAL		20.551	5,61 %

Notification du 15/12/2010		Dénominateur au 15/12/2010 : 366.060	
Détenteur(s) de droits de vote		Nombre de droits de vote	% de droits de vote
1	Bios SA en liquidation		
	Biochar SA	36.908	10,08 %
	Gosson-Kessales SA	36.531	9,98 %
TOTAL		73.439	20,06 %

Notification du 01/09/2008		Dénominateur au 01/09/2008 : 366.060	
Détenteur(s) de droits de vote		Nombre de droits de vote	% de droits de vote
1	Noël Dessard	24.399	6,67 %
	Indivision René Dessard	12.572	3,43 %
	Société civile des Sarts	5.000	1,37 %
TOTAL		41.971	11,47 %



Bâtiment du siège social de Neufcour à Romsée

5. Entreprises consolidées et entreprises mises en équivalence

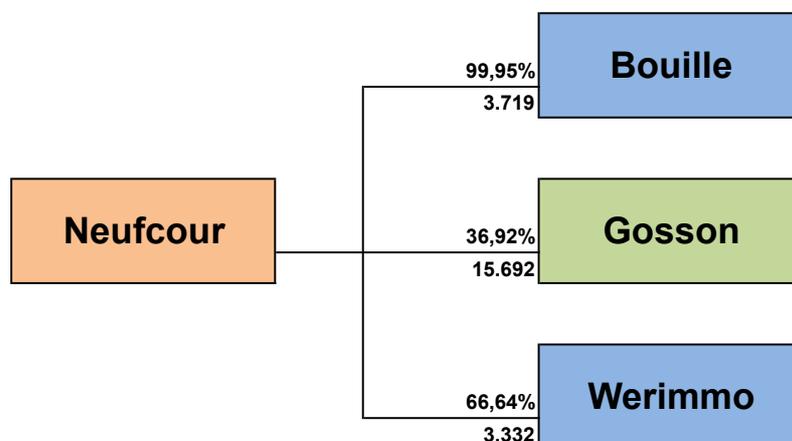
La société Bouille, filiale à 99 % de Neufcour, possède 0,77 % de titres de sa société mère. Le droit de vote afférent à ces titres est légalement suspendu en raison du fait que Bouille est contrôlée par Neufcour. Ces titres sont assimilés à des titres détenus en propre par Neufcour.

La SA des Charbonnages de Gosson-Kessales en liquidation possède 9,98% de titres de la Compagnie Financière de Neufcour SA. La Compagnie Financière de Neufcour SA possède actuellement 36,92% des actions de la SA des Charbonnages de Gosson-Kessales en liquidation.

DENOMINATION ET SIEGE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.15	Méthode d'incorporation dans les comptes	% du capital détenu		
				au 31.12.15	au 31.12.14	Variation
SA BOUILLE Rue Churchill, 26 4624 Fléron (Romsée) - BELGIQUE RPM 0404.399.235	1961	0,30	G ⁽¹⁾	99,95	99,95	0
SA WERIMMO LUXEMBOURG Rue Fort Wallis, 2 L- 2714 Luxembourg - LUXEMBOURG TVA : 1989.2204.236	1989	0	G ⁽¹⁾	66,64	66,64	0
SA des Charbonnages de GOSSON-KESSALES (en liquidation) Rue Joseph Dujardin, 39 4460 Grâce-Hollogne - BELGIQUE RPM 0403.955.510	1860 mise en liquidation en 1958	0,40	E ⁽²⁾	36,92	31,51	5,41

⁽¹⁾ G = méthode d'intégration globale

⁽²⁾ E = mise en équivalence



6. Commentaires sur les activités

L'actif immobilier du groupe Neufcour est constitué de six sites en région liégeoise et un site à Diekirch au Grand Duché de Luxembourg.

A. La SA Compagnie Financière de Neufcour et la SA Bouille

Les deux sociétés possèdent ensemble des terrains sis à Romsée (Fléron), Chênée et à Herve-Xhendelesse.

1. LE SITE DE ROMSÉE A FLÉRON

Propriété de la SA Compagnie Financière de Neufcour, le site de Romsée rassemble la paire du charbonnage de Wérister (10 ha) et les bâtiments de celui-ci (2,4 ha). Les principales installations du charbonnage ont été démolies, il y a plus de 30 ans. Restent le siège social et quelques bâtiments industriels loués.

- Le siège social de la Compagnie Financière de Neufcour regroupe son administration (1^{er} étage), des locaux inoccupés (rez-de-chaussée et 3^e étage) et un appartement aménagé et loué (2^e étage).
Ce bâtiment ancien nécessite annuellement des frais de remise en état, d'entretien et de consolidation. Il était prévu l'aménagement de quatre autres appartements destinés à la location. Ce projet est postposé.
- Les halls industriels sont occupés par :
 - une société gérant un karting ;
 - une société de construction métallique et chaudronnerie, spécialisée dans la réalisation et la pose de tuyauteries industrielles ;
 - une société spécialisée dans la fabrication de produits réfractaires ;
 - une société de taxidermie, mondialement connue ;
 - des entreprises de toitures ;
 - une société de parcs et jardins ;
 - une entreprise de menuiserie et placement de châssis de fenêtres ;
 - une société d'aménagement et décoration intérieure.

Un nouveau hall industriel de 1.100 m² à l'arrière du site a été construit. Il comprend deux unités locatives de 550 m² chacune. Les occupants sont des locataires d'anciens halls du site. Les anciens bâtiments ainsi inoccupés seront pour partie démolis et pour le reste seront réaménagés et assainis de façon à pouvoir être remis à la location.

- La paire de l'ancien charbonnage sera aménagée. Un éco-quartier sera implanté comprenant -selon le dernier projet présenté- 350 logements. Le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE), lu à la Région Wallonne, a été présenté aux membres du Collège Echevinal de Fléron et aux riverains en fin d'année. Il est bien accueilli par l'ensemble des intervenants.

Quelques aménagements ont été apportés du fait de la présence de crapauds du type « bufo calamite » (espèce protégée), ce qui a nécessité l'intervention de spécialistes précisant l'intérêt biologique du site. Des mesures d'atténuation et de compensation dues à cette présence ont été prises. La sauvegarde des « bufo calamites » est assurée.

En cours d'assainissement, le site devrait être prêt à l'aménagement en début d'année 2017.

Dans le courant de l'année 2015, un bureau d'études et les ingénieurs du chantier ont imaginé un dispositif de confinement des terres polluées différent de celui prévu initialement. Le projet d'assainissement accordé en 2012 sera amendé, mais les travaux se poursuivront normalement.

La provision pour dépollution de 2.130 K€, qui avait été constituée en 2009, s'élève au 31/12/2015 à 1.693 K€.

2. LE SITE DE HERVE/XHENDELESSE

Le groupe Neufcour était propriétaire du charbonnage de José et des terrains exploités par celui-ci.

Quatre sites étaient urbanisables :

- les Xhawirs II (site proche de la ligne de chemin de fer à grande vitesse)

Les 23 parcelles ont été vendues, dont 8 avec maisons aménagées. La rentabilité a été bonne. Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 et 2015 s'élève à 2.549 K€. Il ne reste plus aucune parcelle à vendre.

- les Deux Tilleuls

Il y a 30 lots aménagés sur un site de 2,3 hectares. Le permis d'urbanisation a été délivré en août 2015 ; les aménagements routiers et les infrastructures se termineront au 1^{er} semestre 2016.

La commercialisation a immédiatement débuté et au 31/12/2015, douze lots étaient vendus ou faisaient l'objet de compromis de vente.

- la zone du terroir des Xhawirs

Très boisée, cette zone est actuellement laissée en l'état. Une nouvelle approche du projet d'assainissement est en cours avec la participation de la Région Wallonne.

- les Xhawirs III (site des Halles)

Ce terrain de 2 hectares est situé à l'arrière des terrains vendus en 2010 et 2011 et est en forte déclivité. Aucun projet de valorisation n'a été dressé.

3. LE SITE DU CIMETIERE A BEYNE-HEUSAY

A l'arrière du cimetière de Beyne-Heusay, Neufcour possède un terrain. Les surfaces de ce site, estimées initialement à 6.914 m², sont effectivement de 2.714 m².

Les discussions entamées avec la Commune en vue d'agrandir le cimetière se poursuivent. Le prix a été fixé. Neufcour est en attente de la fixation de l'acte.

4. LE SITE DE HOMVENT A BEYNE-HEUSAY.

Le projet d'assainissement de l'ensemble du site ayant été refusé par la Région Wallonne, Neufcour a décidé d'étudier l'aménagement hors de la zone terroir. L'étude du sol est en cours. Ce site a une superficie de 2,9 hectares.

5. LE SITE DES HAÏSSES ET DES PIEDROUX A CHENEE (LIEGE)

Site de 35 hectares, il s'agit du projet le plus important géré par le groupe Neufcour, aidé par des consultants spécialisés.

Il y est prévu l'aménagement d'un éco-quartier. Le site étant très étendu, c'est le plan-masse qui fait l'objet de toutes les discussions, la Ville de Liège émettant ses desideratas en matière de typologie des bâtiments, de répartition des fonctions structurantes, de mobilité, d'ouvertures paysagères, ...

Une exigence explicite est que le quartier des Haïsses-Piedroux s'inscrive entre deux ensembles paysagers connectés par les versants arborés du RAVeL. La création d'un parc est aussi demandée.

Les bâtiments doivent être du type familial, durables et intégrés dans le paysage. Leur caractère innovant, leur typologie variée sont aussi des exigences communales. Le projet complet prévoit la création de résidences services, d'aménagements pour le secteur Horeca, et des liens avec les activités agricoles.

En matière de mobilité, les modes doux seront privilégiés (voies cyclo-pédestres, chemin de liaison, maintien du RAVeL, ...) et l'accessibilité des véhicules particuliers sera maîtrisée. A ce propos, la mobilité reste un sujet d'études particulier. Des solutions sont examinées par les services de la Région Wallonne qui souhaitent l'intervention financière du groupe Neufcour dans certains travaux.

En conclusion, sur les 35 hectares, 25,5 hectares seraient aménagés. Entre 460 et 610 logements seraient prévus.

Actuellement, les études se poursuivent en vue d'un dépôt de permis d'urbanisation en juin 2016.

6. LE SITE ET LES BÂTIMENTS DU « PERE LEJEUNE » à CHENEE

Cet ensemble, situé à Chênée aux abords du site des Haïsses, fut acheté en 2011 dans le but de permettre l'accès aisé au lotissement des Haïsses-Piedroux. Un permis de démolition d'une partie de l'ensemble a été accordé en novembre 2015 et une demande de permis de transformation a été déposée en novembre 2015.

B. La SA Wérimmo Luxembourg

Cette société est propriétaire de quatre appartements situés dans un complexe regroupant un centre commercial et des appartements sis dans le centre de la ville luxembourgeoise de Diekirch. Ils sont loués à une ASBL luxembourgeoise qui y loge des personnes handicapées.

Ces revenus locatifs sont les seuls revenus de la société Wérimmo Luxembourg SA.

La vente des quatre appartements est reportée suite aux travaux d'entretien et de rénovation entrepris pour l'ensemble de l'immeuble, qui en amélioreront la qualité.

Une fois les appartements vendus, la filiale luxembourgeoise sera mise en liquidation ou cédée à un tiers, dès lors que le groupe Neufcour n'envisage pas le développement de nouveaux projets au Luxembourg.

C. Autres activités du groupe

- Le groupe Neufcour collabore avec la société SA Constructions Electriques Schröder à Fernelmont dans la gestion de la valorisation de l'ancien site d'exploitation que possède cette société à Ans. La démolition a eu lieu ; il s'agit d'assainir le site.
- Le site du « Père Lejeune » à Chênée comprend une petite série d'emplacements de parking loués. Les revenus sont toutefois anecdotiques.
- Neufcour tente d'obtenir le retrait des concessions minières lui appartenant.



Paire de Wérister à Romsée : création de mares de substitution pour les crapauds bufo calamites

7. Expertise immobilière

Pour rappel à la demande du groupe Neufcour, trois expertises ont été menées pour son patrimoine liégeois et une expertise pour ses appartements à Diekirch :

- en février 2007 par M. F. Chatelain, expert immobilier à Nandrin,
- en octobre 2009, à la demande du Conseil d'administration, par la SPRL Management Science Consulting (Mascot), représentée par M. Th. Houben, administrateur indépendant du groupe Neufcour,
- en décembre 2010 par la société Galtier Expertises de Bruxelles,
- en 2013, une expertise a porté sur les appartements de Diekirch, propriété de la société Wérimmo Luxembourg par la société B Immobilier et se chiffre à 1.321 K€.

Aucune nouvelle expertise n'a été réalisée depuis lors.

Les estimations des trois experts sont reprises dans le tableau ci-dessous pour chaque site appartenant au patrimoine du groupe Neufcour. Les rapports d'expertise sont publiés sur le site Internet de Neufcour (www.neufcour.com/RelationsInvestisseurs/CommuniquésOccasionnels).

Pour permettre la comparaison, les sites ayant fait l'objet de ventes ont été supprimés de la liste.

ESTIMATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU GROUPE NEUFCOUR					
En '000 €	SITES	Surfaces /m ²	Chatelain	Mascot	Galtier
	Romsée – terrains et bâtiments	127.134	2.793	2.708	2.285
	Xhawirs III - arrière zone	28.262	-	-	90
	Xhawirs IV	149.279	508	432	700
	Beyne-Heusay/cimetière	2.714	178	152	345
	Beyne-Heusay/Homvent	29.436	276	235	300
	Chênée/Haïsses	44.586	715	608	1.560
	Chênée/Piedroux	307.388	2.754	2.341	3.925
			7.224	6.476	9.205
DATE			22/02/2007	30/10/2009	30/11/2010

Les surfaces indiquées ci-dessus sont celles relevées par les experts et ne tiennent donc pas compte des superficies vendues. Le tableau de la page 49 de ce rapport reprend, quant à lui, les surfaces encore disponibles à la vente.

L'estimation réalisée par Mascot tient compte d'une provision à établir pour l'assainissement du site de la paire de Romsée.

La propriété acquise en 2011 du « Père Lejeune » à Chênée (9.545 m²) n'est pas reprise dans les estimations ci-dessus (le prix d'achat était de 400 K€).

Société Neufcour

Commune	Situation	Aire
Liège	Haïsses + « Père Lejeune »	54.131 m ²
Liège	Piedroux Sud	47.700 m ²
Liège-Chaufontaine	Chênée-Vaux	81.288 m ²
Liège	Piedroux Nord	16.800 m ²
Beyne-Heusay	Voisinage Cimetière	2.714 m ²
Fléron	Wérister Bâtiments existants	23.999 m ²
Fléron	Wérister Zone Mixte	103.135 m ²
Liège-Beyne-Heusay-Chaufontaine	Divers (non vendables) (*)	6.722 m ²
Herve-Xhendelesse	Xhawirs (non vendables) (*)	185 m ²
Herve-Xhendelesse	Xhawirs IV (terrill zone forestière)	73.617 m ²
Herve-Xhendelesse	Xhawirs IV (terrill zone habitat)	54.422 m ²

Société Bouille

Commune	Situation	Aire
Beyne-Heusay	Homvent	29.436 m ²
Liège	Piedroux Sud	19.900 m ²
Liège	Piedroux Nord	139.500 m ²
Liège	Chemin aux Piedroux	2.200 m ²
Chaufontaine	Ransy (non vendable) (*)	3.370 m ²
Fléron	Bois de Beyne (non vendable) (*)	37.220 m ²
Herve-Xhendelesse	Derrière Xhawirs III	28.262 m ²
Herve-Xhendelesse	Terrains non vendables (*)	10.045 m ²
Herve-Xhendelesse	Xhawirs IV (Les 2 Tilleuls)	16.797 m ²

(*) Les terrains déclarés invendables sont en zone verte ou en zone de topographie mouvementée.

8. Prévention des conflits d'intérêts

Aucune opération ou décision visée par l'article 523 du code des sociétés et par l'article 18 de l'AR du 7 décembre 2010 n'a eu lieu au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

9. Proposition d'approbation des comptes annuels

Le Conseil d'administration de la Compagnie Financière de Neufcour propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2015.

10. Événements postérieurs à la clôture

- Aucun fait important et significatif n'est à signaler.
Les dossiers de la paire de Wérister et du site des Haïsses-Piedroux continuent à évoluer. Les projets sont confrontés aux responsables politiques au cours de multiples réunions. Ils sont amendés en conséquence.
- Le site du Homvent (à l'exception du terril) a fait l'objet de forages pour en détecter les pollutions éventuelles. Neufcour envisage de viabiliser 1,6 ha sur les 2,9 ha que compte l'intégralité du site.

11. Perspectives

Au 1^{er} janvier 2016, le groupe Neufcour n'a plus que 18 terrains à vendre à Herve-Xhendelesse ainsi que 4 appartements à Diekirch.

Dans le portefeuille, il reste quelques projets importants, dont la réalisation ne pourra se concrétiser qu'en 2017 au plus tôt. Il s'agit des projets des éco-quartiers de Wérister à Fléron et des Haïsses-Piedroux à Chênée, ainsi que le site du Homvent à Beyne-Heusay. L'ensemble approche les 1.000 logements.

Il faudra veiller au financement des travaux de dépollution, d'aménagement des voiries et de construction des infrastructures (eau, gaz, énergie, ...).

Il y a aussi le projet, toujours à l'étude au sein du conseil d'administration, pour faire en sorte que le groupe Neufcour ne soit plus coté, ni sur le marché Euronext, ni sur le marché Alternext, en raison des coûts que représente la cotation, en perspective du peu de dynamisme du titre sur le marché boursier.

Le rapport de gestion et la déclaration de gouvernance d'entreprise ont été établis par le Conseil d'administration le 12 avril 2016.

Au nom du Conseil d'administration,
Valloo Consult Sprl, Administrateur délégué
représentée par Jacques Janssen

FLÉRON – ROMSÉE

350 logements en vue sur le site Wérister

Un projet urbanistique se profile au centre de Romsée, à l'ancien charbonnage Wérister

Pratiquement au centre de Romsée, sur le site de l'ancien charbonnage Wérister, un vaste projet urbanistique de 350 logements devrait voir le jour dans les prochaines années.

Imaginez un site de quelque 10 hectares, situé à deux pas du centre de Romsée. Un site qui a longtemps été le siège du charbonnage de Wérister et qui, depuis lors, constitue plutôt un chantier.

Eh bien, aujourd'hui, la Compagnie Financière de Neufcour, issue de la scission des Charbonnages de Wérister, propriétaire du terrain en question, a l'intention de créer à cet endroit un tout nouveau quartier, avec 120 maisons particulières et 230 appartements répartis dans des immeubles de trois étages au maximum.

« Il s'agira même d'un écoquartier », se réjouit Claudy Mercenier. Le Premier échevin de Fléron, qui est aussi en charge de l'Urbanisme, souligne l'intérêt de ce projet pour Fléron.

« Des études démographiques montrent qu'à l'horizon 2040, il faudra construire 1.840 nouveaux logements sur le territoire de la commune. Ce dossier de la société Neufcour va donc tout à fait dans le sens que nous souhaitons. À savoir qu'avec l'installation de ces nouveaux logements dans le



Un croquis du futur écoquartier réalisé par Christoph Menzel. © Société Neufcour

La dépollution du terrain est en cours. Coût de l'opération: 2 millions €

maximum l'impact sur l'environnement, favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale. Les logements doivent également répondre à des normes environnementales très strictes. « Nous demandons aussi, ajoute Claudy Mercenier, que 30 % des appartements soient adaptables pour des personnes à mobilité réduite ».

Si la commune est clairement favorable à ce projet, c'est pour plusieurs raisons, que Claudy Mercenier énumère : « D'abord, on se situe au cœur de Romsée, ensuite il s'agit de réhabiliter une friche industrielle. On est proche des lignes d'autobus et, enfin, le projet n'aura pas d'impact paysager sur l'environnement immédiat ».

Actuellement, la dépollution du site est en cours. Et, en décembre, un RUE (Rapport urbanistique et environnemental), qui fixe tous les enjeux du projet ainsi que ses grandes lignes, a été soumis à enquête publique. Le dossier lui-même a déjà fait l'objet d'une présentation globale à la population dans le courant de 2014. Une étude d'incidences est en cours.

Dans le courant de cette année,

on devrait avoir l'avis de la Région wallonne. Si, comme on peut le penser, il est favorable, la société Neufcour pourra alors procéder à une demande de permis d'urbanisme en 2017. Objectif : réaliser les travaux d'infrastructure, avec notamment les voiries, en 2018.

En tout état de cause, ce n'est pas avant 2019 que l'on devrait voir s'élever les nouveaux immeubles sur le site de Wérister. ●

CHARLES LEDENT

Rapport sur les états financiers consolidés



Travaux d'assainissement sur le site de Wérister à Romsée

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

<i>En '000 d'euros</i>	<i>Annexes</i>	31.12.2015	31.12.2014
Produits des activités ordinaires	<i>1.1</i>	2.114	961
Produits des ventes de biens		1.793	642
Produits de location		248	248
Subsides d'exploitation		9	9
Autres produits des activités ordinaires		64	62
Charges opérationnelles	<i>1.2</i>	-1.784	-1.078
Achats biens et services	<i>1.2.1</i>	-1.446	-792
Charges de personnel	<i>1.2.2</i>	-161	-146
Dotation d'amortissements	<i>1.2.3</i>	-89	-73
Dotation, reprise de pertes de valeurs	<i>1.2.3</i>	-	-
Dotation, reprise et utilisation de provisions	<i>1.2.3</i>	-	-
Autres charges opérationnelles	<i>1.2.3</i>	-88	-67
Résultat opérationnel courant		330	-117
Résultat sur cession d'actifs non courants		-	-
Résultat opérationnel non courant	<i>1.3</i>	-	-
Résultat opérationnel		330	-117
Produits financiers		-	-
Charges financières		-32	-13
Résultat financier	<i>1.4</i>	-32	-13
Quote-part dans le résultat des entreprises MEE	<i>1.5</i>	-12	-83
Autres produits non-opérationnels	<i>1.6</i>	-	1
Autres charges non-opérationnelles		-	-
Résultat avant impôts (EBT)		286	-212
Impôts	<i>1.7</i>	-106	25
RESULTAT NET		180	-187
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :			
- Profit découlant de la réévaluation des biens immobiliers		0	0
- Quote-part du profit (de la perte) découlant de la réévaluation des biens immobiliers des entreprises associées		0	0
- Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies		0	0
Eléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat net :			
- Ecart de change découlant de la conversion d'établissements à l'étranger		0	0
- Profit net à la juste valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente		0	0
- Profit net à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie		0	0
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat		0	0
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE		180	-187
Part des intérêts minoritaires		-20	-20
Part du groupe Neufcour		+200	-167

RESULTAT PAR ACTION (en nombre d'actions et en euros)	<i>Annexes</i>	31.12.2015	31.12.2014
Nombre d'actions émises		366.060	366.060
Nombre d'actions en circulation	1.8	363.250*	363.250*
Résultat opérationnel courant		0,91	-0,32
Résultat net par action de base et dilué		0,50	-0,51
Résultat global par action de base et dilué		0,50	-0,51

* soit 366 060 – 2 810 détenues par la filiale Bouille et considérées, par conséquent, comme actions propres



Nouveau hall industriel à Romsée

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

En '000 d'euros

ACTIF	Annexes	31.12.2015	31.12.2014
Actifs Non Courants			
Immobilisations corporelles	2.1	4	10
Immeubles de placement	2.2	3.173	2.892
Immobilisations incorporelles	2.3	-	1
Participations mises en équivalence	2.4	416	352
Actifs d'impôts différés	2.5	1.166	1.270
Autres immobilisations financières	2.6	17	106
Total Actifs Non Courants		4.776	4.631
Actifs Courants			
Stocks	2.7	1.973	2.097
Autres actifs financiers courants		0	0
Actif d'impôt exigible		2	2
Clients et autres débiteurs courants	2.8	864	613
Trésorerie et équivalents	2.9	408	173
Autres actifs courants	2.10	5	6
Total Actifs Courants		3.252	2.891
TOTAL ACTIF		8.028	7.522
PASSIF			
Capitaux Propres			
Capital	2.11	4.510	4.510
Primes d'émission		133	133
Réserves consolidées	2.12	245	44
Réserves pour actions propres	2.12	-46	-46
Capitaux propres du groupe		4.842	4.641
Intérêts minoritaires		-118	-98
Total Fonds Propres		4.724	4.543
Passifs Non Courants			
Dettes financières long terme		260	0
Provisions non courantes	2.13	1.693	1.706
Autres créditeurs non courants (Avance récupérable Région Wallonne)		50	50
Total Passifs Non Courants		2.003	1.756
Passifs Courants			
Emprunts portant intérêts	2.14	530	800
Impôts exigibles	2.15	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs courants	2.16	627	293
Autres passifs courants	2.17	144	130
Total Passifs Courants		1.301	1.223
TOTAL PASSIF		8.028	7.522

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En '000 d'euros

	Annexes	2015	2014
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat du groupe		200	-167
Résultat des tiers (Pertes)		-20	-20
Résultat des tiers (Bénéfices)		0	0
Résultat des sociétés MEE (Pertes)		12	83
Résultat des sociétés MEE (Bénéfices)		0	0
Dividendes de sociétés MEE		0	0
Amortissements (Dotations)	1.2.3	89	73
Amortissements (Reprises)	1.2.3	0	0
Réductions de valeur (Dotations)	1.2.3	0	0
Réductions de valeur (Reprises)	1.2.3	0	0
Provisions (Dotations)	1.2.3	0	0
Provisions (Reprises)	1.2.3	-12	-23
Plus-values sur cessions d'actifs	1.3	0	0
Moins-values sur cessions d'actifs		0	0
Pertes de change non réalisées		0	0
Bénéfices de change non réalisés		0	0
Productions immobilisés		0	0
Utilisations de subsides		0	0
Transferts aux impôts différés	1.7	0	0
Prélèvement sur impôts différés	1.7	105	-26
Marge brute d'autofinancement		374	-80
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS			
Variation des créances à + 1 an		0	0
Variation des stocks	2.7	202	115
Variation des créances à - 1 an	2.8	-251	-522
Variation des comptes de régul. (actif)	2.10	1	0
Total des variations d'actifs circulants		-48	-407
VARIATION DES POSTES DU PASSIF COURT TERME			
Variation des dettes à + 1 an échéant dans l'année		80	0
Variation des dettes établissements de crédit		0	0
Variation des dettes commerciales	2.16	430	26
Variation des dettes fiscales et sociales	2.16	-98	90
Variation des dettes « Avances reçues »	2.16	0	0
Variation des dettes découlant de l'affectation		0	0
Variation des autres dettes	2.17	15	-26
Variation des comptes de régul. (passif)	2.17	0	0
Total des variation des dettes court terme		427	90
Variation du besoin en fonds de roulement		379	-317
Trésorerie d'exploitation		753	-397

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2.1	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	2.1	-441	-379
Acquisition d'immobilisations financières		-76	0
Nouveaux prêts accordés		0	0
Total des investissements		-517	-379
Cessions d'immobilisations incorporelles		0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	2.2	0	0
Cessions d'immobilisations financières	2.6	0	0
Remboursements de prêts		89	0
Total des désinvestissements		89	0
Trésorerie d'investissement (+/-)		-428	-379
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital des filiales		0	0
Souscription par le Groupe		0	134
Diminution de capital		0	0
Variation des emprunts		-90	250
Nouveaux subsides		0	300
Dividendes versés par la société mère		0	0
Dividendes versés aux tiers		0	0
Trésorerie de financement		-90	684
VARIATION DE TRESORERIE	2.9	235	-92
CONTROLE			
Solde d'ouverture (a)		173	265
Solde de clôture (b)		408	173
Variation de trésorerie = (b) - (a)		235	-92

ETAT CONSOLIDE DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En '000 d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions propres	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL des capitaux propres
Solde au 31/12/2013	4.510	133	211	-46	4.808	-78	4.730
Dividendes							
Résultat de l'exercice			-167		-167	-20	-187
Profits (pertes) non comptabilisé(e)s en compte de résultat dont plus-values (moins-values) de réévaluation d'actifs							
Autre augmentation (diminution)							
Solde au 31/12/2014	4.510	133	44	-46	4.641	-98	4.543

<i>En '000 d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions propres	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL des capitaux propres
Solde au 31/12/2014	4.510	133	44	-46	4.641	-98	4.543
Dividendes							
Résultat de l'exercice			201		201	-20	181
Profits (pertes) non comptabilisé(e)s en compte de résultat dont plus-values (moins-values) de réévaluation d'actifs							
Autre augmentation (diminution)							
Solde au 31/12/2015	4.510	133	245	-46	4.842	-118	4.724

Notes aux comptes consolidés



Maisons construites par Neufcour sur le site des Xhawirs II à Herve-Xhendelesse

1. Identification de l'entreprise

Dénomination	Compagnie Financière de Neufcour SA
Siège social	Le siège social est établi à 4624 Romsée, rue Churchill, 26.
Constitution et forme juridique	La Compagnie Financière de Neufcour provient de la scission en date du 29 décembre 1995 de la SA des Charbonnages de Wérister créée en 1874 et a pris la forme d'une société anonyme de droit belge.
Durée	Elle a été constituée pour une durée illimitée.
Registre des Personnes Morales	La société est inscrite au Registre des personnes Morales (R.P.M.) de Liège sous le n° 0457 006 788. Son numéro de TVA est le BE 0457 006 788.
Exercice social	L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.
Lieux où les documents accessibles au public peuvent être consultés	Les statuts de la société peuvent être consultés au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège ainsi que sur le site www.neufcour.com . Les comptes statutaires de la compagnie Financière de Neufcour sont déposés à la Banque Nationale de Belgique, conformément aux dispositions légales en la matière. Les convocations aux Assemblées Générales sont publiées aux annexes du Moniteur belge et dans un quotidien financier, ainsi que sur le site www.neufcour.com . Tous les communiqués de presse et autres informations financières sont transmis à la presse financière, à Euronext et sont disponibles sur le site www.neufcour.com .

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du groupe de la Compagnie Financière de Neufcour SA au 31 décembre 2015 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne à cette date.

Le conseil d'administration de la Société a arrêté les états financiers consolidés et autorisé leur publication en date du 12 avril 2016.

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2015, le groupe a appliqué les normes et interprétations nouvelles ou amendées qui sont entrées en vigueur lors de cet exercice, ouvert le 1^{er} janvier 2015, à savoir :

- Interprétation IFRIC 21 – Taxes – qui fournit une ligne de conduite pour la comptabilisation des taxes en conformité avec la norme IAS 37 – Provisions.
- Améliorations annuelles des normes IFRS, cycle 2011-2013 publiées par l'IASB le 12 décembre 2013. Ces améliorations concernent les normes IFRS 3 Regroupements d'entreprises, IFRS 13 Evaluation à la juste valeur et IAS 40 Immeubles de placement.

L'adoption de ces nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application est devenue obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2015, n'a pas eu d'effet sur les états financiers consolidés du Groupe.

Par ailleurs, la Société n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations nouvelles ou amendées qui ont été émises avant la date de clôture des états financiers consolidés mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice annuel clôturé au 31 décembre 2015, à savoir :

- Améliorations annuelles des normes IFRS, cycle 2010-2012 publiées par l'IASB le 12 décembre 2013 qui ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés. Leur entrée en vigueur est fixée au 1^{er} février 2015.
- Amendements à la norme IAS 19 – Avantages du personnel – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel – qui ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés. Leur entrée en vigueur est fixée au 1^{er} février 2015.

- Améliorations annuelles des normes IFRS, cycle 2012-2014 qui ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés. Leur entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2016.
- Amendements à la norme IFRS 11 – Partenariats– Acquisition d'une participation dans une entreprise commune qui ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés. Leur entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2016.
- Amendements à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir dont l'impact potentiel sur les informations fournies dans les notes est à l'étude. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2016.
- Amendements aux normes IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 – Immobilisations incorporelles – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables qui ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés. Leur entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2016.
- Amendements aux normes IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 41 – Actifs biologiques – Plantes productrices qui n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés. Leur entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2016.
- Amendements à la norme IAS 27 – Etats financiers individuels - Méthode de la mise en équivalence qui ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés. Leur entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2016.

Enfin, l'impact des normes, amendements aux normes et interprétations non encore adoptés par l'Union Européenne n'est pas connu. Il s'agit de :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements liés qui restructurent le traitement des instruments financiers mais qui n'a pas encore été adoptée au niveau européen dans l'attente de la finalisation de l'ensemble du projet par l'IASB. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2018.
- Norme IFRS 14 – Comptes de report réglementaires qui n'a pas encore été adoptée au niveau européen. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2016.
- Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients qui n'a pas encore été adoptée au niveau européen. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2018.
- Amendements aux normes IFRS 10 – États financiers consolidés, IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités et IAS 28 Participations dans des entreprises associées et coentreprises – Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation qui introduisent une exemption de consolidation pour les Entités d'investissement. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau européen. Leur entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2016.
- Amendements aux normes IFRS 10 – États financiers consolidés et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et coentreprises – Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau européen et leur entrée en vigueur a été reportée par l'IASB jusqu'à l'aboutissement du projet global sur la méthode de la mise en équivalence.

3. Résumé des règles d'évaluation

Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

Les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente pour les exercices présentés.

I. Principes généraux de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Compagnie Financière de Neufcour SA et de ses filiales arrêtés au 31 décembre de chaque année.

Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques.

Tous les soldes intragroupe, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

II. Filiales

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles la Compagnie Financière de Neufcour SA détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou encore dans lesquelles elle détient le contrôle de fait.

Les filiales sont dès lors consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, le Groupe (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le compte de résultats consolidés et reconnaît dans le bilan consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe en perd le contrôle.

La méthode du coût d'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets, identifiables acquis, l'écart est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart ou badwill est comptabilisé directement au compte de résultats. Lors de la consolidation, les soldes et transactions intragroupe, ainsi que les gains et pertes non réalisés, sont éliminés.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires au sein du Groupe.

III. Filiales contrôlées conjointement

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et ultérieurement selon la méthode de mise en équivalence.

Le coût d'acquisition comprend, le cas échéant, le goodwill payé lors de l'achat. Lorsque la valeur comptable de ce goodwill excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée à charge du compte de résultats.

La quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes ou les dividendes cumulés d'une société mise en équivalence est supérieure ou égale à sa participation dans la société mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est réduite à zéro mais ne devient pas négative, sauf si le Groupe encourt une obligation ou a effectué des paiements au nom de la société mise en équivalence.

Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et les sociétés mises en équivalence sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les sociétés mises en équivalence. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique pas de perte de valeur. Les méthodes comptables des sociétés mises en équivalence ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

IV. Participations dans les entreprises associées

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition et ultérieurement selon la méthode de mise en équivalence (IFRS 28/11).

Les états financiers sont préparés à la même date de clôture que la société mère, sur base de principes comptables identiques.

V. Conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères

Il n'existe pas de filiale dont les états financiers sont établis dans une devise autre que l'euro à la date de la clôture.

VI. Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à l'organe de gestion d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (ex. : prix du marché, taux d'intérêts et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

VII. Juste valeur et hiérarchie

Actifs et passifs évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière

Pour rappel, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière

Les normes IFRS 7 et, depuis 2013, IFRS 13 requièrent la publication d'informations sur la manière dont les évaluations à la juste valeur s'inscrivent dans la hiérarchie des justes valeurs.

Tous les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs, telle que définie ci-après, au même niveau hiérarchique que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2: techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est observable soit directement, soit indirectement) ;
- Niveau 3: techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est basée sur des données non observables).

A fin décembre 2015, le Groupe n'a pas d'actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière (pas de dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture et pas de placements de trésorerie).

Actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est présentée dans les annexes aux états financiers consolidés

La juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers du Groupe qui ne sont pas valorisés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière est présentée dans les notes annexes appropriées.

Il s'agit principalement des immeubles de placement (voir note annexe 2.2) qui sont classés en niveau 3 : valorisation par un évaluateur indépendant qui bénéficie d'une expertise professionnelle reconnue et pertinente. Les techniques

d'évaluation utilisées sont décrites au point 7. Expertise immobilière du rapport de gestion consolidé.

ACTIFS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions et aménagements	10 à 25 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Équipement et matériel fixe	6,25 ans
Matériel roulant	4 ans
Outillage	5 ans

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement à la sortie de l'actif, après déduction des coûts de sortie estimés si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Cette dernière n'est prise en compte que s'il est probable qu'elle sera importante.

Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est comptabilisé au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé ou durant lequel le compromis de vente a été signé.

La société n'utilise pas à son profit un immeuble ou une partie d'immeuble représentant une valeur supérieure au seuil de matérialité fixé à 10.000 €.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement, pour l'essentiel des terrains, immeubles de bureaux, entrepôts et des espaces commerciaux, détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux, sont loués dans le cadre de baux à court, moyen ou long terme et ne sont pas occupés par le Groupe.

Les immeubles de placement sont valorisés à leur coût historique et ce, conformément à IAS 40/53. Les aménagements des anciens bâtiments industriels et ainsi que les aménagements du site de Romsée sont amortis sur 10 ans, les autres bâtiments sur 25 ans. Les terrains ne sont pas amortis.

De plus, dès qu'ils sont destinés à être vendus, les immeubles de placement doivent être transférés en stock et ce, au coût historique à la date du changement d'utilisation – IAS 40/59.

Les critères pris en considération pour ce transfert de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Stocks » sont l'acceptation par les autorités responsables du permis de lotir ou permis de bâtir.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût.

Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique du bien (de 3 à 5 ans).

Autres immobilisations financières

Il s'agit de garanties et de cautionnements déposés en faveur de tiers valorisés à leur coût historique.

Stocks

Tous les travaux d'études et développements sont portés en stock et attribués à chaque lotissement prévu. La méthode comptable d'évaluation est la valeur des coûts ou la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Pour ces frais liés aux travaux, les sorties de stock se font à la valeur moyenne calculée au m².

Lorsque les stocks sont vendus, la valeur comptable de ces stocks est comptabilisée en charges de la période au cours duquel les produits correspondants sont comptabilisés en produits.

Actifs détenus en vue d'être vendus

Les immeubles de placement destinés à être vendus tels quels sont comptabilisés en immeuble de placement jusqu'au moment de leur vente (IAS 40/66).

La valorisation se fait au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des frais de vente (IFRS 05/15).

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des réductions de valeur pour dépréciation des montants non recouvrables. Une réduction de valeur est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non-courants sont comptabilisés à leur coût historique.

Autres actifs financiers

Il s'agit d'obligations linéaires émises par un Etat européen ou par une banque européenne.

Ils sont initialement comptabilisés à leur coût, font ensuite l'objet de réévaluations à la juste valeur à chaque arrêté de comptes. Les fluctuations, entre deux arrêts de comptes, de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à la valeur nominale dans les états financiers.

PASSIFS

Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

Les actions propres sont présentées en déduction du total des

capitaux propres.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Dans le système de pensions à l'époque du charbonnage, la société accordait un supplément de pension à ses employés pour atteindre 60% du salaire final pour une carrière complète. Après le décès de l'employé, la veuve touchait la moitié de ce complément. Le calcul de la provision était revu chaque année en actualisant le montant périodique de la rente en tenant compte de l'espérance de vie de la personne bénéficiaire. Suite au décès de la dernière personne bénéficiant de ce système, la provision pour pension a été reprise.

Pour ce qui est du personnel actuel, il n'y a pas de plan de pension extra légale.

Provisions

Les provisions pour garanties locatives octroyées dans le cadre de cessions immobilières, ainsi que les provisions pour garanties techniques, pour litiges et pour dépollution sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
 - il est probable qu'une sortie de ressources représentative des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
 - le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.
- Des provisions sont également constituées si le Groupe a conclu des contrats onéreux dont il résulte qu'une perte inévitable découlant d'un engagement contractuel devra être couverte. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (principalement pour les provisions à long terme), la provision est évaluée sur une base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui correspond à la valeur nominale de ces dettes dans la plupart des cas.

Autres passifs courants

Les autres passifs courants sont comptabilisés à leur coût historique, majorés le cas échéant d'intérêts conventionnels.

COMPTE DE RESULTAT

Reconnaissance des produits des activités ordinaires

En ce qui concerne la vente de biens, les revenus sont reconnus dès que l'entreprise a signé un compromis de vente avec les futurs propriétaires.

Pour ce qui est des locations de biens, les revenus sont comptabilisés au moment où ils sont dus.

Enfin, les revenus des aides publiques (subsidés européens) sont enregistrés en produit au moment où elles sont perçues.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit de percevoir le paiement.

Avances Récupérables de La Région Wallonne

Le groupe a perçu dans les années 1990 une Avance Récupérable de la Région Wallonne (A.R.R.W.) sans intérêts au titre d'aide financière dans le cadre de l'aménagement du site de Romsée en une zone de reconversion industrielle.

Cette Avance Récupérable de la Région Wallonne est remboursable en fonction des ventes éventuelles réalisées sur la partie réaménagée du site.

Etant donné la localisation en dehors des voies d'accès rapide, à ce jour, la Compagnie Financière de Neufcour n'a jamais pu que louer ses anciens bâtiments survivants de l'ancienne exploitation minière. Cette avance est donc considérée comme une dette long terme.

Subsidés d'exploitation

Des subsidés européens liés à l'exploitation des terrains agricoles sont perçus. Ils sont non remboursables et sont comptabilisés en produits au moment où le subside est dû, sous la rubrique « autres produits des activités ordinaires ».

Coût d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés

directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles, qui permettront de compenser les différences temporelles déductibles ou les pertes fiscales existant à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés de manière individuelle au niveau de chaque filiale. Sauf en cas de consolidation fiscale, les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent être compensés.

Des impôts différés sont constatés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises mises en équivalence, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas enregistrés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Résultats par action

Le groupe calcule le résultat de base par action sur base du nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice.

Annexes aux états financiers consolidés



Site des Haïsses à Chênée

1. Etat du résultat global

1.1. Produits des activités ordinaires

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Ventes de biens	1.793	642
Ventes de terrains	536	108
Ventes de constructions	1.250	529
Autres ventes (grains)	7	5
Produits locatifs des immeubles	248	248
Subsides sur activité agricole	9	9
Autres produits des activités ordinaires	64	62
Produits des activités ordinaires	2.114	961

Vente de 5 maisons sur le site des Xhawirs 2 à Herve/Xhendelesse.

Vente de 6 lots (terrains seuls) sur le site des Xhawirs 2 à Herve/Xhendelesse.

Vente de 12 lots (terrains seuls) sur le site des 2 Tilleuls à Herve/Xhendelesse.

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables en cumul :

<i>En '000 d'euros</i>	à moins d' 1 an	à plus d' 1 an moins de 5 ans	à plus de 5 ans Montant annuel
Loyer	190		
dont			
Site du Père Lejeune	16	-	-
Site de Wérister	174	531	226

Répartition : 13 sociétés et 37 particuliers.

Le montant repris dans la colonne « à plus de 5 ans », qui est actuellement de 226 K€, est relatif uniquement aux contrats dont la durée initiale est supérieure à 5 ans.

Il n'y a pas de loyer conditionnel comptabilisé dans les résultats de 2015.

La majorité des contrats de location sont des contrats à durée indéterminée avec indexation annuelle. Pour tous ces contrats, il s'agit de locations simples, sans option d'achat.

Les autres produits comprennent la refacturation de frais à d'autres sociétés.

Informations sectorielles

Le management estime qu'il n'est pas utile de présenter les informations relatives aux produits et services détaillées par zones géographiques.

L'activité est centrée sur la région liégeoise, à laquelle s'ajoute la location des quatre appartements à Diekirch au Grand Duché de Luxembourg.

L'activité de l'ensemble des sociétés du groupe est qualifiée d'immobilière, la plupart des activités étant exercées en région liégeoise (excepté la société Wérimmo Luxembourg, celle-ci étant active sur le territoire où elle est installée). Les produits des activités ordinaires sont quasiment à 100% des produits liés à la vente de lotissements, à la vente de terrains, à la vente de bâtiments et à la location d'immeubles.

La partie agricole exploitée par la filiale Bouille est accessoire et non représentative de l'activité de l'ensemble du groupe. Le produit de la vente des produits agricoles et les subsides européens perçus pour cette activité représentent respectivement 0,3 % et 0,4 % de la totalité des produits des activités ordinaires. Il n'y a donc pas lieu de publier l'information selon IFRS 8.

Quant au CODM, ce sera le CEO (Chief Executive Officer) qui prendra cette charge.

1.2. Charges opérationnelles

1.2.1. Achat de biens et services

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Achats pour les immeubles pris en charges car vendus durant l'exercice	1.152	503
Frais généraux, dont :	294	289
- entretien, gaz, eau, ...	68	62
- assurances	21	22
- comptabilité	64	68
- honoraires	29	26
- administrateurs	79	79
- frais de bureau, GSM, ...	33	32
	1.446	792
Frais engagés pour les immeubles mais enregistrés en stocks	550	177
Frais dus à la cotation de la société		
Frais de comptabilité et de consolidation	50	54
Frais de contrôle légal des comptes	14	14
Coût de la cotation	19	20
	83	88

Les frais généraux restent stables. Les achats pris en charge concernent essentiellement la construction des maisons vendues en cours d'année, tandis que les frais engagés pour les immeubles, mais non enregistrés en stock, se rapportent principalement aux frais d'aménagement du lotissement des 2 Tilleuls à Herve-Xhendelesse.

Les frais liés à la cotation sont en légère diminution, mais demeurent élevés, compte tenu de la structure du groupe et de son activité.

1.2.2. Les frais de personnels

Les frais de personnels s'élèvent à 161 K€ (146 K€ en 2014). Ils sont en hausse du fait de versements de commissions sur la vente des terrains et des maisons.

1.2.3. Détail des diverses charges opérationnelles

<i>En '000 d'euros</i>	Dotation d'amortissements	Dotation, reprises Pertes de valeur	Autres charges opérationnelles	Total
Neufcour Dotation (-) / Reprise (+) de provision pour créances douteuses	-	-	-	-
Amortissements s/immobilisations corporelles	-7	-		-7
Amortissements s/immeubles de placement	-82	-		-82
Taxes (prime, préc. immob, TVA ...)	-	-	-88	-88
	-89		-88	-177

En 2014, les charges opérationnelles étaient de 140 K€. La différence provient de l'amortissement du nouveau hall.

1.3. Résultat opérationnel non courant

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Résultats sur cession d'actifs non courants	0	0
Autres résultats non opérationnels	0	0

1.4. Résultat financier

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Produits financiers		
Intérêts sur placements de trésorerie	0	0
Plus value s/vente de titres	-	-
Dividendes perçus	-	-
Produits financiers	0	0
Charges financières		
Charges d'intérêts	-27	-7
Autres charges financières	-5	-6
Charges financières	-32	-13

Le groupe Neufcour a poursuivi les dépenses d'investissements relatives à la construction des 8 maisons et d'un hall industriel. L'endettement a été important pendant l'année et les charges d'intérêts sont donc élevées.

1.5. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

La SA des Charbonnages de Gosson-Kessales en liquidation a pour objet la liquidation de son patrimoine immobilier. Elle clôture ses comptes le 31 décembre.

Au 31 décembre 2015, la participation de Neufcour dans la SA Gosson Kessales en liquidation s'élève à 36,92 % à la suite de l'achat de 2.299 titres de la SA des Charbonnages de Gosson-Kessales en liquidation pour un montant de 75,8 k€. Ces titres en déshérence ont été vendus aux actionnaires existants, qui en exprimaient formellement le souhait.

PART DE NEUFCOUR (36,92 %) DANS LE BILAN ET LE RÉSULTAT DU GOSSON **SELON LES NORMES BELGES**

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Part du résultat		
Ventes	2	2
Résultat net	-12	-83

Il a été tenu compte de l'impôt latent de liquidation.

D'une part, l'activité reste faible et, d'autre part, la société acte une réduction de valeur sur quelques placements et une provision complémentaire pour dépollution.

1.6. Autres produits non-opérationnels

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Autres produits non-opérationnels	0	1 ^(*)

(*) Produit d'exercices antérieurs chez Wérimmo-Luxembourg

1.7. Impôts sur le résultat des activités poursuivies

1.7.1 Impôt sur le résultat comptabilisé en résultat net

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Impôt exigible		
Charge d'impôts exigibles	-	-
Produit d'impôts	-	-
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs	-	-
Impôt différé	-106	25
Impôts comptabilisés au compte de résultat consolidé	-106	25

Le poste Impôts différés se détaille ainsi :

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Neufcour : impôts différés	-19	0
Bouille : impôts différés	-87	+25
Wérimmo : impôts différés	0	0
	-106	+25

Charge d'impôts à considérer	-106	25
Taux d'impôt théorique applicable	-33,99 %	-33,99 %

1.7.2 Impôt sur le résultat comptabilisé directement en capitaux propres

Néant

1.7.3 Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

Néant

1.7.4 Actifs et passifs d'impôt exigible

Non matériel

1.7.5 Soldes d'impôts différés

Voir la section 2.5. Impôts différés au bilan

1.7.6 Différences temporaires déductibles, pertes fiscales inutilisées et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés

Voir la section 2.5. Impôts différés au bilan

1.7.7 Différences temporaires imposables non comptabilisées liées à des placements et à des participations

Néant

Reconciliation de la charge d'impôts

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable		
Résultat avant impôts	286	-212
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	0	0
Taux d'impôt effectif	0%	0%
Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal		
Résultat		
Résultat consolidé avant impôts (EBT)	286	-212
Quote-part dans le résultat des entreprises MEE	+12	+83
Neutralisation du résultat des sociétés du groupe présentant une perte fiscale dans les comptes sociaux (résultat intragroupe éliminé)	+10	+56
Neutralisation des résultats liés à la consolidation et aux référentiels IFRS	+48	+85
Impact fiscal des frais non déductibles	+6	+6
Impact fiscal des produits et plus-values non taxables	0	0
Déduction des intérêts notionnels	-234	-18
Pertes récupérables	-127	0
Résultat à considérer	0	0
Charge d'impôts		
Charge d'impôts comptabilisée au compte de résultat consolidé	106	-25
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs	0	0

Litiges significatifs en cours avec l'administration fiscale

Aucun litige fiscal significatif n'a été enregistré durant la période.

1.8. Résultat par action

Il n'y a qu'une seule catégorie d'action : des actions ordinaires, au nombre de 366.060.

Il n'y a pas eu de modification du nombre d'actions en circulation et ce depuis 1995. Le nombre d'actions en circulation est de 363.250, 2.810 actions étant détenues par le groupe via la filiale Bouille.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions divisé par le nombre d'actions en circulation.

Calcul du résultat par action	31.12.2015	31.12.2014
1. Nombre d'actions		
1.1. Nombre d'actions, de base	366.060	366.060
1.2. Ajustements afin de calculer le nombre moyen pondéré d'actions	-2 810	-2 810
1.3. Nombre moyen pondéré d'actions	363.250	363.250

2. Résultat net (en '000 d'euros)

Il n'y a pas de résultat provenant des activités abandonnées.

Tout le résultat est issu des activités poursuivies.

2.1. Résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	180	-187
2.2. Résultat net dilué distribuable aux actionnaires ordinaires	0	0
2.3. Résultat net par action	0,50 €	-0,51 €



Vue générale des bâtiments loués à Romsée

2. Etat de la situation financière

ACTIF

2.1. Immobilisations corporelles

<i>En '000 d'euros</i>	Installations, machines et outillage	Véhicules à moteur	Total
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2014	162	32	194
- Acquisitions	-	-	-
- Cessions et désaffectations	-	-	-
Au 31 décembre 2015	162	32	194
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2014	-161	-23	-184
- Dotations	-1	-6	-7
- Cessions et désaffectations	-	-	-
Au 31 décembre 2015	-161	29	-190
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	1	3	4

Le siège social est constitué d'une partie du bâtiment sis à Romsée. Neufcour occupe 150 m² des 1.500 m² habitables. L'immeuble est totalement amorti. En ce qui concerne le terrain relatif au siège social, sa valeur historique serait de 379 €, soit en-dessous du seuil de matérialité que la société a fixé à 10.000 €.

2.2.1. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés **au coût historique**.

<i>En '000 d'euros</i>	Terrains	Autres immeubles de placement	Total
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2014	1.945	5.273	7.218
- Acquisitions (*)	-	441	441
- Cessions et transferts vers les stocks	-78	-	-78
- Autre variation	-	-	-
Au 31 décembre 2015	1.867	5.714	7.581
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2014	-	-4.326	-4.326
- Dotations	-	-82	-82
- Cessions et transferts vers les stocks	-	-	-
Au 31 décembre 2015	-	-4.408	-4.408
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	1.867	1.306	3.173

(*) La société a construit un hall industriel sur le site de Romsée.

2.2. 2. Approche de la juste valeur

En '000 d'euros	Sites	Superficies m ² (*)	Evaluations			Valeurs comptables		
			Belgique			Luxemb.	Immeubles de placement	
			Chatelain 2007	Mascot 2009	Galtier 2010	B. Immo 2013	Brutes	Nettes
	Romsée - Terrains et bâtiments	127.134	2.793	2.708	2.285		5.484	1.813 ^(****)
	Xhawirs III - Arrière zone	28.262	-	-	90		39	39
	Xhawirs IV - Terril & 2 Tilleuls	142.925	429	365	591		140	140
	Beyne-Heusay - Cimetièrre-Epine-Bois	2.714	178	152	345		81	81
	Beyne-Heusay - Homvent	29.436	276	235	300		74	74
	Chênée - Haïsses-Piedroux	351.974	3.469	2.949	5.485		857	857
	Total Neufcour et Bouille		7.145	6.409 ^(**)	9.096	0	6.675	3.004
	Diekirch – appartements					1.321	906	169
	Total Groupe Neufcour		7.145	6.409	9.096	1.321	7.581	3.173

Pour le site de la paire de Wérister à Romsée, une provision pour assainissement et dépollution du site a été constituée antérieurement pour un montant de 2.130 K€.

Pour les autres sites, dont le Homvent à Beyne-Heusay, les études n'ont pas été réalisées.

(*) Les surfaces peuvent différer des évaluations du fait de mesurages plus précis (ex. Romsée).

(**) La sprl Mascot déduisait en 2009, 2.000 K€ pour les frais de dépollution et assainissement et 1.270 K€ pour l'impôt estimé sur la plus-value.

(****) L'augmentation des valeurs comptables provient de la construction d'un hall industriel sur le site de Romsée.

2.3. Immobilisations incorporelles

Les seules immobilisations incorporelles sont des logiciels. Leur valeur comptable est inférieure à 1.

2.4. Participation mises en équivalence

La SA des Charbonnages de Gosson-Kessales en liquidation a pour objet la liquidation de son patrimoine immobilier.

Elle clôture ses comptes le 31 décembre.

Au 31 décembre 2015, la participation de Neufcour dans la SA Gosson Kessales en liquidation s'élève à 36,92 %.

PART DE NEUFCOUR (36,92%) DANS LE BILAN ET LE RÉSULTAT DU GOSSON SELON LES NORMES BELGES

En '000 d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Part du bilan		
Actifs courants	1.885	1.716
Actifs non-courants	41	35
Passifs courants	-335	-415
Passifs non-courants	-1.175	-984
Actifs nets	416	352

VALEUR DE LA PARTICIPATION DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS DE NEUFCOUR SELON LES NORMES IFRS

En '000 d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Valeur au 1^{er} janvier	352	569
- Vendues en cours d'année	-	-
- Acquisées en cours d'année	66	-
- Résultat	-2	-217
Valeur au 31 décembre	416	352

2.5. Impôts différés au bilan

Valorisation de la perte fiscale

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Neufcour	1.166	1.183
Bouille	0	87
Total	1.166	1.270

2.6. Autres immobilisations financières

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Autres immobilisations financières		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
Valeur brute	1	1
Cumul des pertes de valeur	0	0
Valeur nette	1	1
Autres actifs financiers		
Autres immobilisations financières	16 ^(*)	105 ^(*)
Total	17	106

(*) Cautions pour la Commune de Flémalle et pour la Commune de Fléron (construction du hall à Romsée)

2.7. Stocks

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Stocks, montant net (du bilan)	1.973	2.097
1. Valeurs brutes comptables	1973	2.081
1.4. Travaux en cours (travaux d'études et développements)	1.922	-
1.5. Produits finis (parcelles avec permis)	51	16
2. Amortissements et autres réductions de valeur (-)	0	0

Evolution du stock

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Piedroux-Haïsses /Chênée	1.027	928
Romsée (Bureaux-paire-halls)	262	260
Homvent/Beyne-Heusay	54	54
Xhawirs/Herve	628	852
Divers	2	3
Total	1.973	2.097

2.8. Clients et autres débiteurs courants

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Clients, autres débiteurs courants et autres actifs courants		
Clients bruts	824 ⁽¹⁾	431 ⁽¹⁾
Cumul des corrections de valeur	0	0
Clients nets	824	431
Autres débiteurs courants (TVA, retenue s/vente, ...)	40	182⁽²⁾
Clients et autres débiteurs courants	864	613

⁽¹⁾ Essentiellement constitué par le prix de vente des maisons et des terrains à Herve-Xhendelesse pour lesquels les compromis ont été signés, mais pas les actes authentiques à la date de clôture.

⁽²⁾ En décembre 2014, le Collège des Liquidateurs de la SA des Charbonnages de Gosson-Kessales a pris la décision de rembourser une partie du capital aux actionnaires de la société, dont Neufcour. Un montant de 133.930 € a été enregistré au 31/12/14.

2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Trésorerie et équivalent		
Placements, dépôts à terme	-	-
Soldes bancaires	405	171
Caisse	3	2
Total	408	173

Les investissements (hall et maisons) terminés, il faut financer l'aménagement du site des 2 Tilleuls à Herve-Xhendelesse. Les ventes des maisons ont permis la reconstitution de la trésorerie.

2.10. Autres actifs courants

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Autres actifs courants	5	6

Ce poste regroupe les charges à reporter et les produits acquis.

PASSIF

2.11. Capital

A sa création en 1995, le capital de la société était de 255.000.000 BEF représenté par 366 060 actions sans désignation de valeur nominale. A l'origine, il y avait 222.210 actions ordinaires, 126.975 actions privilégiées AFV1 et 16.875 actions privilégiées AFV2. En date du 24 mars 1999, la société a procédé à une réduction de capital. Le capital a été fixé alors à 181.788.000 BEF. Elle a également supprimé la différenciation des actions : elles sont toutes devenues des actions ordinaires.

En date du 18 juin 2001, la société a augmenté son capital sans création d'actions nouvelles pour le porter à 181.932.949 BEF, puis elle a converti ce montant en euros, soit 4.510.000 €. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions : des actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale (SDVN).

Il n'y a pas eu de modification du nombre d'actions en circulation en début d'exercice par rapport au nombre en circulation en fin d'exercice et ce, depuis l'année 1995.

<u>Actions ordinaires</u>	31.12.2015	31.12.2014
I. Mouvements du nombre d'actions		
Nombre d'actions, solde d'ouverture	366.060	366.060
Nombre d'actions, solde de clôture	366.060	366.060
II. Autres informations		
1. Valeur nominale des actions	SDVN	SDVN
2. Nombre d'actions propres en possession de l'entreprise ou des parties liées	39.341	39.341
3. Dividendes intérimaires payés pendant l'exercice	0	0

2.12. Réserves

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Réserves consolidées		
Réserve légale	541	541
Réserves immunisées (*)	76	76
Réserves disponibles	-373	-573
Réserves de réévaluation	-	-
Réserves pour actions propres	-46	-46
Réserves	198	-2

(*) vente terrain + quotité monétaire

2.13. Provisions non courantes

Provision pour dépollution	
Au 1^{er} janvier 2015	1.706
Dotations de l'exercice	0
Utilisations	-13
Reprises	0
Au 31 décembre 2015	1.693

La législation environnementale wallonne (décret « sol ») détermine les obligations des propriétaires en matière d'assainissement des sols et des sous-sols.

En 2004, il avait été décidé pour la paire de Romsée de tenir compte d'une étude des sols et des traitements à y apporter. La proximité de la ville et les accès à celle-ci rendent ce lotissement très intéressant.

Pour ces motifs, il a été décidé d'acter une provision pour l'assainissement du site de Wérister de 2.130 K€ en 2009, année de l'entrée en vigueur du décret « sol ». La provision a été déterminée sur base des études menées par la société SITEREM, spécialisée dans la détection et l'élimination des pollutions du sol.

2.14. Emprunts portant intérêts

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts	530	800
	0	0
Total	530	800

L'emprunt contracté auprès de la SA des Charbonnages de Gosson-Kessales en liquidation a été remboursé. Seuls subsistent un straight loan et un emprunt à long terme.

2.15. Impôts exigibles comptabilisés au passif

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Impôts exigibles		
Charge fiscale estimée de l'exercice	0	0
Charges fiscales à payer pour l'exercice précédent	0	0
Total	0	0

2.16. Fournisseurs, autres crédateurs courants

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Fournisseurs et autres crédateurs courants		
Fournisseurs	608 ^(**)	176 ^(*)
TVA et précompte professionnel à payer	-	96
Dette salariale et sociale	19	21
Avances reçues	0	0
Autres crédateurs courants	0	0
Total	627	293

^(*) dont factures de travaux de finition des maisons.

^(**) dont factures émises en fin d'année par l'entreprise de travaux chargée d'aménager le site des 2 Tilleuls à Herve-Xhendelesse.

2.17 Autres passifs courants

<i>En '000 d'euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Autres passifs courants		
Dividendes	47	47
Capital à rembourser	68	68
Comptes de régularisation	-	-
Autres	29	15
Total	144	130

3. Transactions

3.1. Transactions avec les parties liées

D'une manière générale, les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché.

Les soldes en-cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis. Les règlements de ces soldes se font en trésorerie.

La société mère : Compagnie financière de Neufcour SA en relation avec les parties liées

En '000 d'euros 2015	Produits s/parties liées	Charges s/parties liées	Créances s/parties liées au 31 déc.	Taux d'intérêt créances	Dettes envers parties liées au 31 déc.	Taux d'intérêt dettes
FILIALES	109	14	1.196	-	442	-
Emoluments reçus de Bouille SA	4	-	-	-	-	-
Location de bureau à Bouille SA	6	-	-	-	-	-
Refacturation frais de Bouille SA	48	-	59	-	-	-
Intérêts s/avance reçue de Bouille SA	-	14	-	3%	-	-
Dettes envers Bouille SA	-	-	-	3 %	442	3 %
Intérêts s/avance faite à Wérimmo Luxembourg SA	51	-	-	3 %	-	-
Créance Wérimmo Luxembourg SA	-	-	1.137 ^(*)	3 %	-	-
ENTREPRISES MISES EN EQUIV.	5	8	6	-	0	-
Charbonnages de Gosson-Kessales SA (en liquidation)	5	-	6	-	-	-
Dettes envers les Charbonnages de Gosson-Kessales SA (en liquidation)	-	0	-	-	-	3,079 %
Intérêts/avance reçue des Charbonnages de Gosson-Kessales SA (en liquidation)	-	8	-	3,079 %	0	-
AUTRES PARTIES LIEES	-	-	-	-	-	-

(*) Après déduction de la réduction de valeur.

3.2. Transactions avec les principaux dirigeants de l'entité

A l'exception de la rémunération du directeur du patrimoine (qui n'est pas administrateur), il n'y a pas eu de transaction avec les dirigeants de l'entité.

3.3. Transactions avec les autres parties liées

Il n'y a pas eu de transactions autres que celles figurant au tableau ci-dessus.

4. Actifs et passifs éventuels, droits et engagements

Les opérations non inscrites au bilan sont reprises ci-dessous :

- lignes de crédit ;
- option d'achat ;
- garantie de pollution des sols et amiante.

A ce jour, Neufcour n'a connaissance d'aucun litige, réclamation ou autre problème potentiel en matière environnementale, hormis les résultats des études faites sur le site de Romsée qui donnent lieu aux travaux d'assainissement en cours, et n'a jamais eu de litige similaire par le passé. Des études de sol sont en cours sur le site du Homvent à Beyne-Heusay. Les résultats ne sont pas encore connus.

DECLARATIONS DES PERSONNES RESPONSABLES

Le Conseil d'administration de la Compagnie Financière de Neufcour SA, composé des membres suivants :

- la SPRL Valloo Consult, représentée par M. Jacques Janssen, administrateur délégué et président du Conseil d'administration, administrateur exécutif non indépendant et délégué à la gestion journalière ;
- M. Noël Dessard, administrateur non exécutif et non indépendant ;
- La SA Socoges, représentée par M. Pierre Galand, administrateur non exécutif et non indépendant ;
- Mme Nathalie Galand, administrateur non exécutif et non indépendant ;
- la Sprl Management Science Consulting, représentée par M. Thierry Houben, administrateur non exécutif indépendant ;

atteste que, à sa connaissance :

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Compagnie Financière de Neufcour et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Compagnie Financière de Neufcour et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Conseil d'administration de la Compagnie Financière de Neufcour SA déclare également que, pour autant qu'il en soit au courant :

- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation ;
- aucun administrateur n'a été associé, au cours de l'exercice écoulé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de directeur général, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation nouvelle ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été par un tribunal empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucun contrat de travail n'a été conclu avec les administrateurs, qui prévoit le paiement d'indemnités lors de la résiliation du contrat de travail.

Enfin, à la connaissance de la Compagnie Financière de Neufcour SA, aucune situation de conflit d'intérêt ne s'est produite au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

**Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale
des actionnaires de la société anonyme « Compagnie Financière de Neufcour »
sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2015, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les annexes.

Rapport sur les comptes consolidés - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan consolidé s'élève à 8.027.633,46 € et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 179.934,92 €.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2015, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Herstal, le 21 avril 2016

SPRL « HAULT, & Associés, Réviseurs d'entreprises »
Commissaire
Représentée par François HAULT
Gérant

Comptes sociaux abrégés au 31/12/2015

selon les normes comptables belges



Bâtiment du « Père Lejeune » à Chênée

En application de l'article 105 du Code des Sociétés, les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels de la SA Compagnie Financière de Neufcour établis selon les normes comptables belges. Leur version intégrale, comprenant le bilan social, sera déposée à la Banque Nationale de Belgique et est également disponible au siège de la société. L'attestation des comptes annuels établie par le Commissaire a été donnée sans réserve.

Les comptes sociaux déposés à la Banque Nationale de Belgique sont en euros. Dans un souci de continuité avec les chiffres présentés dans la partie précédente de ce rapport, les comptes sociaux ci-dessous sont présentés en milliers d'euros.

BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

En '000 d'euros

ACTIF	<i>Codes</i>	31.12.2015	31.12.2014
ACTIFS IMMOBILISES	<i>20/28</i>	5.461	5.065
I. <u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>	<i>20</i>	-	-
II. <u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<i>21</i>	-	-
III. <u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<i>22/27</i>	2.314	1.926
A. Terrains et constructions	<i>22</i>	2.311	1.915
B. Installations, machines et outillage	<i>23</i>	-	-
C. Mobilier et matériel roulant	<i>24</i>	3	11
D. Location - financement	<i>25</i>	-	-
E. Autres immobilisations corporelles	<i>26</i>	-	-
F. Immobilisations en cours	<i>27</i>	-	-
IV. <u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	<i>28</i>	3.147	3.139
ACTIFS CIRCULANTS	<i>29/58</i>	2.448	2.514
V. <u>CREANCES A PLUS D'UN AN</u>	<i>29</i>	-	-
A. Créances commerciales	<i>290</i>	-	-
B. Autres créances	<i>291</i>	-	-
VI. <u>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</u>	<i>3</i>	1.613	1.806
A. Stocks	<i>30/36</i>	1.613	1.806
VII. <u>CREANCES A UN AN AU PLUS</u>	<i>40/41</i>	468	561
A. Créances commerciales	<i>40</i>	434	417
B. Autres créances	<i>41</i>	34	144
VIII. <u>PLACEMENTS DE TRESORERIE</u>	<i>50/53</i>	-	-
A. Actions propres	<i>50</i>	-	-
B. Autres placements	<i>51/53</i>	-	-
IX. <u>VALEURS DISPONIBLES</u>	<i>54/58</i>	363	141
X. <u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	<i>490/1</i>	4	6
TOTAL DE L'ACTIF	<i>20/58</i>	7.909	7.579

En '000 d'euros

PASSIF	Codes	31.12.2015	31.12.2014
CAPITAUX PROPRES	10/15	4.201	4.132
<u>I. CAPITAL</u>	10	4.510	4.510
A. Capital souscrit	100	4.510	4.510
B. Capital non appelé (-)	101	-	-
<u>II. PRIMES D'EMISSION</u>	11	134	134
<u>III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION</u>	12	1.135	1.135
<u>IV. RESERVES</u>	13	617	617
A. Réserve légale	130	541	541
B. Réserves indisponibles	131	-	-
1. pour actions propres	1310	-	-
2. autres	1311	-	-
C. Réserves immunisées	132	76	76
D. Réserves disponibles	133	-	-
<u>V. BENEFICE REPORTE</u>	140		
PERTE REPORTEE (-)	141	-2.195	-2.264
<u>VI. SUBSIDES EN CAPITAL</u>	15	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	1.693	1.706
<u>VII. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>			
Provisions pour risques et charges	160/5	1.693	1.706
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	2.015	1.741
<u>VIII. DETTES A PLUS D'UN AN</u>	17	310	50
A. Dettes financières	170/4	260	-
Etablissements de crédit, dettes de location – financement et assimilées	172/3	-	-
Autres emprunts	174/0	-	-
B. Dettes commerciales	175	-	-
C. Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
D. Autres dettes	178/9	50	50
<u>IX. DETTES A UN AN AU PLUS</u>	42/48	1.704	1.690
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	80	-
B. Dettes financières	43	450	800
1. Etablissements de crédit	430/8	450	500
2. Autres emprunts	439	-	300
C. Dettes commerciales	44	589	163
1. Fournisseurs	440/4	589	163
2. Effets à payer	441	-	-
D. Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	11	107
1. Impôts	450/3	-	93
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	11	14
F. Autres dettes	47/48	574	620
<u>X. COMPTES DE REGULARISATION</u>	492/3	1	1
TOTAL DU PASSIF	10/49	7.909	7.579

COMPTES DE RESULTATS SOCIAUX SELON LES NORMES BELGES

En '000 d'euros	Codes	31.12.2015	31.12.2014
Ventes et prestations	70/74	1.559	886
Chiffre d'affaires	70	1.271	581
Autres produits d'exploitation	74	288	305
Coût des ventes et des prestations	(+)/(-) 60/64	1.509	918
Approvisionnements et marchandises	60	1.036	475
Achats	600/8	843	-290
Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-) 609	193	-185
Services et biens divers	61	257	237
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-) 62	99	100
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles	630	53	36
Réduction de valeur s/stocks- commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges	635/7	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	64	70
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-) 9901	50	-32
Produits financiers	75	51	176
Produits des immobilisations financières/dividendes	750	51	52
Produits des actifs circulants	751	-	-
Autres produits financiers	752/9	-	124
Charges financières	(+)/(-) 65	-44	-28
Charges des dettes	650	-41	-25
Autres charges financières	(+)/(-) 652/9	-3	-3
Bénéfice (perte) courant (e) avant impôts	(+)/(-) 9902	+57	+116
Produits exceptionnels	76	-	-
Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	-	-
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	-	-
Charges exceptionnelles	(+)/(-) 66	+12	+23
Moins-values sur réalisation d'actifs immobiliers	663	-	-
Provisions pour risques et charges exceptionnelles	662	+12	+23
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-) 9903	+69	+139
Impôts sur le résultat	(-) (+) 67/77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-) 9904	+69	+139
Prélèvements sur les réserves immunisées	(+)	789	-
Transferts aux réserves immunisées	(-)	689	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	+69	+139

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

<i>En '000 d'euros</i>	<i>Codes</i>	31.12.2015	31.12.2014
A. <u>BENEFICE A AFFECTER</u>	<i>70/69</i>		
<u>PERTE A AFFECTER</u>	<i>(-) 69/70</i>	-2.195	-2.264
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	<i>70/68</i>	+69	+139
Perte de l'exercice à affecter	<i>(-) 68/70</i>		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	<i>790</i>		
Perte reportée de l'exercice précédent	<i>(-) 690</i>	-2.264	-2.403
B. <u>PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES</u>	<i>791/2</i>		
1. Sur le capital et les primes d'émission	<i>791</i>		
2. Sur les réserves	<i>792</i>		
C. <u>AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES</u>	<i>(-) 691/2</i>		
1. Au capital et aux primes d'émission	<i>691</i>		
2. A la réserve légale	<i>6920</i>		
3. Aux autres réserves	<i>6921</i>		
D. <u>RESULTAT A REPORTER</u>			
1. Bénéfice à reporter	<i>(-) 693</i>		
2. Perte à reporter	<i>793</i>	-2.195	-2.264
E. <u>INTERVENTION D'ASSOCIES DANS LA PERTE</u>	<i>794</i>		
F. <u>BENEFICE A DISTRIBUER</u>	<i>(-) 694/6</i>		
1. Rémunération du capital	<i>694</i>		
2. Administrateurs ou gérants	<i>695</i>		
3. Autres allocataires	<i>696</i>		

FICHE INFORMATIVE

Nom	COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR
Forme juridique	Société Anonyme
Statuts coordonnés – date de modification	20/09/2007
Adresse	Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée Belgique Tél : +32 (0) 4 358 69 44 Fax : + 32 (0) 4 358 23 83 Web : www.neufcour.com e-mail : info@neufcour.com
R.P.M.	Liège (section Liège)
N° d'entreprise	0457 006 788
Banque dépositaire	BNP Paribas Fortis
Date de constitution	29 décembre 1995
Durée	Illimitée
Commissaire	SPRL HAULT & Associés, représentée par François Hault
Management	VALLOO CONSULT SPRL, représentée par Jacques Janssen
Date de clôture des comptes	31 décembre
Nombre d'actions	366.060
Expert-comptable	FINAUDIT SPRL, représentée par Thierry Hoceped
Expert immobilier	GALTIER EXPERTISES SA
Secteur	Immobilier
Personne de contact	Jacques Janssen, représentant la SPRL VALLOO CONSULT, administrateur délégué

CALENDRIER FINANCIER

20 juin 2016	Assemblée générale ordinaire à 16 h
30 août 2016	Publication des résultats semestriels au 30 juin 2016
28 avril 2017	Publication du rapport annuel 2016
19 juin 2017	Assemblée générale ordinaire à 16 h